

YVAN LAMONDE
PIERRE NOLIN

DES DOCUMENTS CRUCIAUX DU DEBAT LIBERAL-ULTRAMONTAIN: LES LETTRES (1862) DE MGR BOURGET AU JOURNAL *LE PAYS*

Les neuf documents – sept lettres de l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, au journal libéral *Le Pays*, la lettre de refus des Directeurs du *Pays* et la lettre d'explication du rédacteur en chef Louis-Antoine Dessaulles – que nous publions, constituent un remarquable index du débat d'idées entre libéraux et ultramontains au Québec au XIX^e siècle. Voilà des documents qui mettent face à face les «titans» de la guerre des idées et des mots et qui projettent on ne peut mieux le débat national à propos du libéralisme sur la scène internationale, celle des dimensions libérales de l'unité italienne.

Philippe Sylvain écrivait à propos de la lettre de refus des Directeurs du *Pays*: «C'est peut-être le document le plus significatif à verser au dossier de l'histoire du libéralisme canadien-français»¹.

Ces documents forment un corpus exemplaire pour l'analyse du discours social: à travers un médium épistolaire typique de l'époque, s'énonce un discours complet, systémique qui vise à la fois un médium – le journal – et son message, dans une rhétorique – le style – qui est aussi un message.

Littératures, n° 3 (1989)

¹ Philippe Sylvain, «Libéralisme et ultramontanisme au Canada français: affrontement idéologique et doctrinal (1858-1865)» dans *Le Bouclier d'Achille/The Shield of Achilles*. Publié sous la direction de W. L. Morton, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, p. 241.

Sur le médium

Les lettres de l'évêque de Montréal qui portent sur «ce journal qui fait honte au catholique Canada», qui débattent de la valeur des sources d'information de la presse et qui entendent convaincre les abonnés du *Pays* de ne plus y souscrire sont expédiées pour publication dans ce même journal. Cette focalisation sur le médium se comprend après une décennie où la presse canadienne-française vient de connaître un essort exceptionnel. Le défi qui n'est pas nouveau s'avère toutefois impérieux: au milieu de la décennie de 1830 le prédécesseur de Mgr Bourget, Mgr Lartigue, avait vainement plaidé pour «établir sa chaîne dans un papier public». Il est depuis lors devenu évident que le sermon dominical ne suffit plus à s'annexer l'opinion publique et qu'une certaine presse religieuse et/ou conservatrice n'a pas encore, en 1862, triomphé.

D'ailleurs depuis les encycliques (1832 et 1834) de Grégoire XVI contre Lamennais, le combat contre l'imprimé, moyen de diffusion des idées révolutionnaires et libérales, est devenu un leitmotiv des écrits épiscopaux. Les avertissements de Mgr Bourget contre *L'Avenir*, contre les mauvais journaux et les mauvais livres se sont multipliés depuis 1840, culminant dans ces lettres pastorales de 1858² et dans la première condamnation de l'Institut Canadien de Montréal en 1859.

A nouveau, l'évêque dénonce ces «brochures sorties des boutiques de Satan», d'un Satan libraire; il dénonce surtout (lettre VII) la «bibliothèque du peuple», le journal:

Pouvez-vous douter des maux affreux, que lancent les mauvais journaux, en voyant aujourd'hui de vos yeux, l'horrible désolation de l'Italie, en proie à la fureur de la révolution! Car c'est là le fruit amer des mauvaises lectures. Or le mauvais journal, et sans contredit pire que le plus mauvais des livres. Car il arrive chaque jour chez ses abonnés, avec des nouvelles intéressantes et des faits nouveaux, qui piquent leur curiosité. Ils n'auraient peut-être ni le temps ni la patience de lire tout un livre. Mais ils trouvent toujours le moyen de lire tout leur journal. Comme ils

² Adrien Thériou. *Ignace Bourget écrivain*. Montréal, Editions Dumonville, 1975, 195 p.

ont confiance dans ce journal, ils se mettent à son école, l'écoutent comme un oracle, et adoptent tous ses principes. Si donc ces principes renferment un poison subtil, ils se trouveront empoisonnés, sans s'en apercevoir. C'est lorsque les masses ont été ainsi empoisonnées par les mauvais journaux, que le vertige s'empare de toutes les têtes. Ce levain des mauvaises doctrines fermente alors au sein des nations entières, pour y produire des affreuses convulsions, que vous voyez régner aujourd'hui, dans la malheureuse Italie. Ce qui arrive à l'Italie, ce qui arrive à la France trois ou quatre fois par siècle, nous arrivera infailliblement.

Le style comme message

Il y a une rhétorique de la polémique. Les procédés viennent tantôt de l'oralité – celle des sermons, de l'éloquence religieuse ou de la plaidoirie –, tantôt de l'écrit, des journaux qui argumentent *ad nauseam*. On débat centimètre par centimètre, chiffres contre chiffres. Les présents documents en fournissent un catalogue quasi exemplaire. On fait appel à la répétition – «On verrait un Canada...» (lettre III) –, à l'opposition – le St-Père-*Le Pays* (lettre III) ou a l'analogie – écouter le Christ, c'est écouter l'Eglise, c'est écouter l'évêque, c'est écouter le curé et vice-versa?.

Mais les stratégies discursives les plus révélatrices se logent dans les métaphores ou dans le recours à des métaphores culturellement codifiées. Scrutons les métaphores les plus récurrentes des lettres de Mgr Bourget: la métaphore gothique, la métaphore filiale, la métaphore du poison et la métaphore évangélique.

La métaphore gothique réfère à des lieux douteux et mystérieux où la rapine peut être «naturellement» associée à la sédition: «l'Italie qui n'est plus qu'un effrayant volcan et une immense caverne de brigands et de voleurs» (lettre IV). La métaphore filiale fait appel à la famille, à la paternité, celle du «Père» à Rome, celle du «Père» à l'évêché; elle fait appel aux pères de famille lecteurs du *Pays*, à la piété filiale pour rendre plus frappante l'image renversée des «enfants dénaturés» (let-

tre IV). La métaphore du poison présente dans l'extrait cité s'avère la plus récurrente dans le discours épiscopal, associée souvent d'ailleurs à la métaphore organique du corps ou à la métaphore de la peste. Autant de maux qui corrompent le corps physique ou social. Il y a donc d'ores et déjà un corps sain – l'Eglise, la doctrine catholique – qui permet de délimiter le pathologique, les corps étrangers. Hors de l'Eglise, point de salut.

Le recours à l'Évangile comme source métaphorique exprime plus efficacement l'adéquation du style et du message. La métaphore du Berger – le Christ, l'Évêque –, l'allusion à «l'unique Bergerie» (lettre III) ou «au loup couvert d'une peau de brebis (qui) est beaucoup plus à craindre» (lettre I) jouent sur le même registre. Tout comme ces lecteurs-moutons... «très certainement» incapables de «mettre de côté tout ce qu'il y aurait de mauvais principes» dans *Le Pays* (lettre VII). Ailleurs (lettre III) Mgr Bourget compare les libéraux italiens et canadiens aux scribes et aux pharisiens de la synagogue: les premiers demandaient que le pape soit détrôné, les seconds «poussèrent le peuple juif à demander que le Sauveur soit crucifié».

La métaphore évangélique s'avère d'autant plus significative qu'elle rappelle que le discours social ou civil même est déjà subsumé dans la référence religieuse. Le temporel est expliqué par le religieux, l'évangélique; le monde est toujours et déjà dit dans un référent, dans *le* référent. De ce point de vue, le discours ultramontain – celui de la primauté du spirituel sur le temporel – est ultramontain dans son énonciation même.

Le message

La question de l'unité italienne entreprise par les libéraux italiens et mettant en cause les territoires pontificaux et donc le pouvoir politique ou temporel du pape s'avère un révélateur exceptionnel. Le débat fait ressortir le grand à priori de la doctrine politique de l'Eglise catholique romaine: «car il n'y a de puissance que celle qui vient de Dieu» (lettre III).

C'est en regard de cet à priori que *Le Pays* est anti-chrétien: il «n'écoute pas» la doctrine de l'Eglise; qu'il est anti-catholique, faisant l'éloge de ceux qui secouent le joug de l'obéissance; qu'il est anti-social parce qu'il «infiltré l'esprit révolutionnaire» et «veut le renversement des gouvernements légitimes» (lettre I).

Or il s'avère, de surcroît, que le gouvernement légitime en cause ici est entre autres celui du Pape. Les Directeurs du *Pays* avaient parfaitement saisi les enjeux:

«La révolution italienne est l'un de ces faits graves qui prennent une large place dans les annales d'une nation; à l'heure qu'il est, c'est l'immense foyer autour duquel se groupe mille craintes, mille espérances, mille intérêt divers».

L'enjeu est de savoir si le domaine temporel du pape est nécessaire ou si au contraire on doit en séparant l'Etat et l'Eglise comme en 1789 séparer le temporel et le spirituel. Le libéralisme italien qui fait appel au principe des nationalités, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, place le Pape dans une situation conflictuelle; comme Prince ou Souverain, le Pontife doit prendre position: se renier comme monarque et céder ses territoires au profit de l'unité territoriale italienne ou se perpétuer comme monarque en opposant un refus à une révolution libérale et en bloquant en partie le processus d'unification de l'Italie. En référant à l'expression «Souverain de la capitale du monde» (lettre III) Mgr Bourget traduit bien ce problème du double sens: «souverain» spirituel ou temporel d'une capitale spirituelle ou temporelle du monde... chrétien. «Christ-Roi», «souverain-pontife»; même vision.

La ligne de pensée du libéralisme en général et du *Pays* en particulier, en sus de poser la question de la démarcation du spirituel et du temporel consiste à analyser «l'usage fait» du temporel dans les états pontificaux. D'où ces analyses et ces questions sur l'incohérence et les scandales de l'administration financière, sur les inégalités sociales du système judiciaire des états pontificaux, sur les réserves face au principe électif – «le mal que causent les élections» – et sur le choix non-démocratique des officiers municipaux, nommés par le Pape et

non pas élus. Bref, ces états pontificaux ne sont pas temporellement à l'heure libérale des grandes nations.

Le message des Directeurs du *Pays* qui dénonce «l'abus des choses saintes» est clair: «Nous avons toujours cru, et nous croyons encore, que cette position [institutions libérales] se concilie parfaitement avec le caractère de chrétien, de catholique et de bon citoyen».

Le message du rédacteur L.-A. Dessaulles se situe, selon l'habitude de l'homme, à un niveau global: refuser en fin de compte que le «*omnis potestas a Deo*» puisse fonder la suprématie de la religion, la mise en place d'une théocratie:

La conclusion la plus généralisée, Mgr, que l'on en tire, c'est que V.G. sans l'émettre explicitement, maintient et veut réaliser pratiquement l'idée «que comme il n'y a aucun ordre de pensée qui ne puisse avoir quelque point de contact avec l'idée religieuse, il n'y a conséquemment aucun ordre d'idées qui ne doive être jugé au point de vue absolu de l'idée de la suprématie de la religion; que conséquemment comme il n'y a pas de principe social ou politique qui ne puisse affecter de près ou de loin, soit en bien ou en mal, la religion, il n'est pas de principe social ou politique dont l'application, le fonctionnement pratique ne doive être subordonné à la censure ecclésiastique, conséquemment à la surveillance du Clergé.» Votre grandeur veut mêler intimement les domaines spirituels et temporels pour diriger et dominer celui-ci au moyen de celui-là; nous, laïques, (même ceux qui flattent aujourd'hui V.G. dans un but d'ambition politique et d'égoïsme) nous voulons éviter la confusion de ces deux ordres d'idées et nous voulons que l'ordre spirituel soit entièrement distinct de l'ordre temporel. En un mot, Mgr, dans l'ordre purement social et politique nous réclavons notre entière indépendance du pouvoir ecclésiastique.

Nous ne contestons pas au prêtre le droit de se mêler *comme citoyen*, au mouvement politique, mais nous ne voulons pas qu'il y apporte son autorité de prêtre, car nous voyons trop souvent que quand il est aux prises avec un intérêt temporel il devient facilement le plus passionné des hommes.

Les antécédents du débats de 1862

L'intérêt des libéraux canadiens-français pour le problème de l'unité italienne remonte à 1847.

Dix ans après l'échec des insurrections qui comportaient une dimension anti-coloniale et sept ans après la mise en place du gouvernement d'union, les jeunes libéraux de *L'Avenir* et Louis-Antoine Dessaulles en particulier, se mettent à la suite de Louis-Joseph Papineau revenu d'exil, à demander le rappel de l'abrogation de l'Union, à concevoir une autonomie plus grande pour le Bas-Canada, évoquant même le principe des nationalités³.

Ce rappel de l'Union coïncide avec les résolution de 1848 en France et les libéraux de *L'Avenir* proposent l'application ici de ses grands principes⁴. Au même moment s'amorce en Italie un mouvement libéral en faveur de l'unité de la nation qui très rapidement confronte les libéraux et la papauté soulevant l'épineuse «question romaine», celle du pouvoir temporel du Pape qui doit, fin 1848, fuir à Gaëte devant la radicalisation des libéraux. *L'Avenir* informe ses lecteurs de l'évolution des événements et Mgr Bourget prie ses curés de transmettre ses inquiétudes:

Les souffrances de Notre Saint Père sont, à nos yeux, une mine précieuse qu'il faut exploiter au profit de la foi de notre peuple, en lui inspirant une profonde vénération pour le chef de l'Eglise, et une souveraine horreur pour les révolutions dont il est victime, et qui pourraient bien quelque jour nous atteindre.⁵

Ses recommandations sont claires:

Soyez fidèles à Dieu et respectez toutes les autorités légitimement constituées [...]. Nécoutez pas ceux qui vous adressent (sic) des discours séditieux [...]. Ne lisez pas ces livres et ces papiers qui soufflent l'esprit de révolte, car ils

³ Philippe Sylvain, *loc. cit.*, pp. 117-120; Jean-Paul Bernard. *Les Rouges*. Montréal, PUQ, 1971, pp. 33-40; Jacques Monet. *La première révolution tranquille*. Montréal, Fides, 1981, pp. 329-400.

⁴ Rodrigue Samuel. *L'image de la révolution française de 1848 dans la presse du Canada français*. M.A. (Histoire), Université Laval, 1978, XXI-159 p.

⁵ Circulaire au clergé introduisant à une lettre pastorale, 18 janvier 1849, *Mandements des évêques de Montréal* [MEM], II, pp. 20-21 et 21-34.

sont les véhicules des doctrines empestées qui semblables au chancre, sont rouges et ruinent les états les plus heureux et les plus florissants»⁶

Ces «papiers», ce sont entre autres titres, *L'Avenir* qui publie le 4 avril 1849 un texte choc sur le pouvoir temporel du Pape. Les *Mélanges religieux*, organe de l'évêché, défendent pied par pied ce pouvoir⁷.

Si la question romaine s'estompe relativement, la décennie de 1850 correspond par contre à un développement intensif de l'axe romain de la culture religieuse du Québec. Via la liturgie, l'habit ecclésiastique – le «col romain» –, les études théologiques, les voyages et l'architecture – la cathédrale St-Jacques sera St-Pierre-de-Rome en miniature –, on assiste à une romanisation de la vie religieuse.⁸

La question italienne occupe à nouveau l'avant-scène politique à la fin de 1859 lorsque l'Autriche est refoulée hors de l'Italie. Mgr Bourget ne tarde pas à prendre acte de l'évolution des choses. Il publie le 19 mars 1860 une instruction pastorale de cinquante pages – diffusée aussi en brochure – sur «l'indépendance et l'inviolabilité des états pontificaux», sur la question de la souveraineté temporelle du Pape, i.e. «son indépendance de tout autre souverain». Défendant un état pontifical où, entre autres bienfaits, «la justice est la mieux administrée», l'évêque formule douze questions pour récuser la brochure *Le Pape et le Congrès* de M. de la Guéronnière, pour identifier les adversaires de la Papauté en Angleterre, en France Napoléon III aurait dû comme Henri IV mettre «l'épée de la France au service de la France»; l'évêque dénonce encore les ennemis de la papauté en Italie, décrivant avec passion et force détails les horreurs de la «sacrilige révolution», sériant les raisons qui militent en faveur du non renoncement au pouvoir temporel et plaidant pour un état pontifical qui avait corrigé les abus et où

⁶ *Ibidem*, p. 31.

⁷ Nadia F. Eid, «Les *Mélanges religieux* et la révolution romaine de 1848», *Recherches socio-graphiques*, X, 2-3 (1969): 237-260; repris dans le collectif *Les idéologies au Canada français (1850-1900)*.

⁸ Pierre Savard, «L'Italie dans la culture canadienne-française au XIX^e siècle», dans *Les ultramontains canadiens-français*, publié sous la direction de Jean Hamelin et Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1985, pp. 255-266.

la législation et l'administration financière s'avéraient exemplaires⁹. L'évêque annexait à ses «preuves» la lettre de Pie IX à Napoléon III du 8 janvier 1860 ainsi que l'encyclique papale du 19 janvier qui informait la catholicité des difficultés et des décisions du Pape.¹⁰

En avril, *Le Pays* publie une bulle d'excommunication papale (le 14) et le discours du roi du Piémont (le 24). En mai, les articles sur l'Italie s'y succèdent (en particulier le 29) entraînant une escalade d'écrits épiscopaux.

Le 31 mai Mgr Bourget censure *Le Pays* dont les «détestables écrits» du 14 avril ont fait à «l'Autorité Pontificale un si grand outrage» qui «me préoccupe nuit et jour» avoue l'évêque¹¹. Il publie un mandement qui prend le contre-pied du *Pays* qui avait annoncé que «cette Bulle était insignifiante, et que pour cela elle passerait *inaperçue dans le monde*». L'évêque de Montréal dégage la doctrine et les principes de la Bulle papale du 26 mars 1860 excommuniant les «usurpateurs et les envahisseurs de quelques-unes des provinces des états pontificaux», document que l'évêque joint à son mandement¹²:

Ce sont des principes invincibles, et qui peuvent seuls servir de base à toutes les institutions civiles et religieuses. L'Eglise est proclamée comme une société parfaitement organisée et jouissant, par le fait de sa divine constitution, de toute la liberté qui lui est nécessaire pour l'exercice de ses fonctions sacrées; son indépendance de tout autre pouvoir y est reconnue, dans la personne de son chef comme une oeuvre de la divine Providence, qui a su former des débris de l'Empire Romain un Etat temporel à son Eglise, pour qu'elle fut sur la terre le royaume de celui que l'Ecriture appelle le Roi des Rois.»¹³

Mgr Bourget annexe enfin à son mandement un «Premier supplément concernant les journaux qui ont attaqué la Bulle de Sa Sainteté Pie IX». Le document est crucial dans la mesure où il constitue une première formulation partielle de certaines idées présentes dans les lettres de février 1862. On y ap-

⁹ MEM, IV, pp. 42-99.

¹⁰ *Ibidem*, IV, pp. 99-105, 105-108.

¹¹ *Ibid.*, IV, pp. 111-114

¹² *Ibid.*, IV, pp. 137-152

¹³ *Ibid.*, IV, pp. 114-137; citation, p. 117.

prend que déjà en mai 1860 l'évêque s'est plaint du *Pays* auprès de l'un de ses Directeurs. L'évêque épingle ensuite les articles et les affirmations inacceptables du *Pays*, énumérant des doléances que l'on retrouvera dans les lettres de 1862, parfois dans le mot à mot. Le Supplément se termine par la censure du *Pays*, du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, du *Semeur* et du *Witness*¹⁴.

Le Pays n'en continue pas moins d'affirmer son partipris pour Garibaldi et de saluer, en juin 1860, la conquête de la Sicile par les «chemises rouges».

Les antécédents immédiats

A compter du 1^{er} mars 1861, L.-A. Dessaulles assume la rédaction du *Pays* et les prises de position du journal sur la question italienne. Dès le 16, puis le 21, la rédaction fait paraître deux articles au titre inspirés de la brochure de M. de la Guéronnière *La France, Rome et l'Italie* —, que *Le Pays* publie, et avance que la cour de Rome est mauvaise conseillère pour le Pape.¹⁵

En septembre, le Prince Napoléon, cousin de «l'odieux» Napoléon III, est de passage au Canada. Le 13, il est à l'Institut Canadien de Montréal auquel il destine une collection de livres et d'œuvres d'art; l'allié des libéraux italiens est accueilli avec chaleur par *Le Pays* qui jusqu'en décembre n'a que des éloges pour l'illustre visiteur¹⁶.

En novembre, l'unité italienne est faite, à l'exception de la Vénétie et de Rome. L'exception est de taille, car à nouveau se pose la question des territoires pontificaux et du pouvoir temporel qui divise la presse¹⁷. Dessaulles attaque avec deux articles sur l'administration pontificale¹⁸, analyse documentée des promesses de réforme non tenues, des déficiences sinon des

¹⁴ *Ibid.*, VIII, pp. 208-214.

¹⁵ *Le Pays*, 16 et 21 mars 1861.

¹⁶ Philippe Sylvain, «La visite du Prince Napoléon au Canada», *Mémoires de la Société royale du Canada*, 4^e série, tome II (juin 1964): 105-127.

¹⁷ Voir les répliques du *Pays* à *La Minerve*: «Encore les marchands de religion», *Le Pays*, 12 et 16 novembre 1861.

¹⁸ *Le Pays*, 14 et 19 novembre 1861.

scandales des administrations financières et judiciaires des états pontificaux¹⁸. Cinq articles visent ensuite «nos adversaires sur la question du pouvoir temporel»¹⁹. Dessaulles admet la volonté de réforme d'un Pape par ailleurs dominé par les abus, dénie prendre ses renseignements dans le *Siècle*, exige des faits de *La Minerve* qui à toute fin pratique joue à deux mois d'anticipation le rôle des lettres de Mgr Bourget en défiant *Le Pays* et en poussant à expliciter son propos. L'exaspération mène loin: «Les abus du gouvernement temporel et les quatre frères Antonelli seraient-ils par hasard ce que le catholicisme possède de plus sacré?»

Les lettres de Mgr Bourget au «Pays» (1862)

Le jour même (24 février) où Mgr Bourget termine la rédaction de sa septième et dernière lettre – la première est datée du 12 février – le secrétaire de l'évêché, le Chanoine Paré, prie les Directeurs du *Pays* de publier les lettres qu'il leur expédie²⁰. Deux jours plus tard, Mgr Bourget adresse une circulation circulaire au clergé, l'informant de son projet de réfuter «publiquement les erreurs multiples et séduisantes du journal *Le Pays*» par «une série de lettres» préparées par lui et de les publier dans les «feuilles catholiques de cette ville» si les Directeurs du *Pays* refusent de la faire, tel qu'il leur a été demandé. L'intention première est explicite: «C'est donc à défendre la Papauté que doivent se consumer aujourd'hui toutes nos forces, parce que seule elle est, pour le monde entier, la vive représentation de la véritable autorité, qui est pour nous tout un principe de vie.»²¹

Le 2 mars, à titre privé, L.-A. Dessaulles rédacteur du *Pays*, écrit au secrétaire de l'évêque l'informant qu'une décision finale n'a pu être prise, malgré l'accord d'une forte majorité et le sien propre à publier les lettres. Il précise au secré-

¹⁹ «Nos adversaires sur la question du pouvoir temporel», *Le Pays*, 24 novembre, 3, 7, 10, 14 décembre 1861.

²⁰ Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal [ACAM], *Registre des lettres de Bourget*, XII: 328.

²¹ *MEM*, IV, pp. 313-325; citation, p. 315.

taire: «D'ailleurs on a cru devoir soumettre la question, (comme nous considérons qu'il s'agit plus aujourd'hui d'une question de parti que d'une question de journal) à quelques amis politiques²².

Le 4 les Directeurs du *Pays* adressent une lettre de refus à l'évêque, expliquant leur volonté de

maintenir intacte la ligne de démarcation qui sépare les choses de l'ordre spirituel de celles que Dieu a livrées aux disputes du monde que nous désirons éviter une discussion avec Votre Grandeur sur des matières qui ne sont pas, à la vérité, du domaine du dogme et de la foi, mais dans lesquelles Votre Grandeur apporte la dignité et l'autorité d'un Pontife de l'Eglise».

Les Directeurs avouent trouver «dans notre conscience, dans les traditions que nous ont laissées les hommes les plus distingués de notre histoire et dans l'approbation de nos concitoyen la force nécessaire pour maintenir intacts la liberté de discussion, les droits de la presse et notre propre dignité.»

Suite à ce refus, le secrétaire de l'évêque fait observer aux Directeurs du *Pays*, deux jours plus tard

«que ces lettres n'étant que des avis charitables que Sa Grandeur a cru devoir donner à ces messieurs, il ne conviendrait pas d'engager à ce sujet une discussion parfaitement inutile. Veuillez donc publier ces lettres sans aucun commentaire, ni réplique...»²³

Piqué de surcroît par ce ton impératif, le rédacteur Dessaulles écrit à Mgr Bourget le lendemain son refus d'une position qui débouche sur la théocratie et sur la confusion perpétuelle du spirituel et du temporel, du religieux et du civil. C'était, ici et ailleurs, le noeud de l'affaire.

L'affaire tourne alors court. Mgr Bourget s'embarque pour Rome le 19 mars, esquissant le jour même un projet inachevé de circulaire au clergé, l'informant du refus de publier du *Pays* et escomptant leur adresser et la lettre des Directeurs et la lettre de Dessaulles.

²². L.A. Dessaulles au Chanoine Paré, 2 mars 1862, ACAM, 901.135, 862-12.

²³. Chanoine Paré à M. l'Editeur, 6 mars 1862, ACAM, 901. 135, 862-13.

Le 30 mars, le grand-vicaire Truteau écrit une lettre à Mgr Bourget, reçue à Rome le 21 avril:

Nous n'avons pas encore commencé à faire publier les lettres de Votre Grandeur contre *Le Pays*. Le Chapitre, après avoir entendu la lecture de la lettre des Directeurs du *Pays* ainsi que celle de M. Dessaulles à Votre Grandeur, a cru qu'il valait mieux retarder. L'on est sous l'impression qu'il peut y avoir une poursuite judiciaire contre Votre Grandeur. D'un autre côté, comme ces gens-là, surtout M. Dessaulles, sont d'une violence extrême, et qu'armés de tous les mensonges qu'ils peuvent tirer des mauvais journaux ils peuvent mettre bien en peine pour les réponses à leur faire, Votre Grandeur n'étant pas sur les lieux pour y répondre elle-même, toutes ces raisons ont porté le Chapitre à suspendre la publication de vos lettres, jusqu'à nouvel ordre. Enfin, l'on craint qu'une discussion ouverte sur les journaux par le moyen de ces lettres, pendant l'absence de Votre Grandeur, n'occasionât aux adversaires qui sont si violents et si peu respectueux, de dire des choses bien désagréables contre l'autorité ecclésiastique. L'on a donc cru, que pour le moment, valait mieux réfuter indirectement sur *La Minerve* et *L'Ordre*, les erreurs et les fautes que *Le Pays* publie contre la Religion et le Saint-Siège. Cependant si malgré les représentations, Votre Grandeur nous dit qu'il faut faire publier ses *Lettres*, nous sommes prêts à le faire.»²⁴

Dans sa lettre du 26 avril, Mgr Bourget n'en dit mot²⁵. Si bien que le clergé, informé du projet de publication des lettres dans *Le Pays* par la circulaire de Mgr Bourget du 26 février ne vit jamais paraître ces lettres ni dans *Le Pays* ni dans «les papiers catholiques», qu'il ne reçut jamais de circulaire explicative et ne lut jamais les lettres de refus des Directeurs et du rédacteur du *Pays*.

On lira donc ci-après ces documents demeurés manuscrits et privés.

²⁴. Grand-vicaire Truteau à Mgr Bourget à Rome, 30 mars 1862, ACAM 420. 005, 862-2.

²⁵. Mrg Bourget, Rome, au G.-V. Truteau, 26 avril 1862, ACAM, 901. 157 862-1.

Première Lettre de Mgr l'Evêque de Montréal à M.M. les Directeurs du journal *Le Pays*.

Dans cette première lettre S.G. rappelle à (ses) Messieurs les avis qu'elle leur a donnés en particulier, sur le mauvais esprit du journal sous leur direction, et Elle les informe qu'il est devenu nécessaire d'en parler publiquement, pour que les Catholiques sachent à quoi s'en tenir par rapport à cette publication qu'elle dit être *Anti-Chrétienne, Anti-Catholique, Anti-Sociale, Anti-Religieuse*.

Montréal, 12 février 1862

Messieurs,

Je regrette de me trouver encore aujourd'hui dans la pénible obligation de remplir auprès de vous un devoir impérieux, celui de vous avertir que le journal, que, le journal dont vous avez la responsabilité devant Dieu et devant les hommes est, comme par le passé, animé d'un mauvais esprit.

Déjà deux fois, je vous ai adressé à ce sujet, des avis avec une charité toute paternelle, et privément, pour suivre l'ordre de la correction fraternelle, que nous a tracé Notre Seigneur Jésus Christ, le vrai fils de Dieu, qui S'est fait homme pour nous enseigner comment il faut fuir le mal et faire le bien. Mais j'ai eu la douleur de voir que ces avis avaient été inutiles, et que *Le Pays* se montrait plus que jamais hostile à la Religion. C'est pour cette raison que je reviens à la charge. Mais cette fois il me faut tout dire à l'Église, c'est-à-dire à tout le Diocèse, ce que j'ai à vous dire contre cette publication. C'est le St Évangile qui m'impose ce devoir et je dois le remplir, pour empêcher autant qu'il est en moi, votre journal, de séduire, par ses mauvais principes, les âmes que le Divin Pasteur a confiées à mes soins.

Je crois Messieurs, que vous êtes tous Catholiques, mais je suis forcé de vous dire que votre journal ne l'est pas. C'est donc uniquement *Le Pays* que je censure ici comme publica-

tion dangereuse à mes ouailles, et non aucun de vous en particulier. Car je me rends le témoignage, dans l'intérieur de mon âme, que j'ai pour vous tout l'amour qu'un pasteur doit avoir pour ses brebis, et toute l'estime que l'on porte à des citoyens honorables.

Je dis et je dois dire publiquement que *Le Pays* n'est pas *Catholique*, pour que ceux que j'ai à conduire dans les sentiers de la vérité, ne se laissent pas surprendre par ce journal, dont les principes sont contraires à la foi, sous prétexte que c'est une feuille rédigée par des Catholiques. Car un loup couvert d'une peau de brebis est beaucoup plus à craindre, et fait en effet beaucoup plus de ravages dans une bergerie que celui qui y entre avec sa peau de loup. Je dois aussi le dire à haute voix, pour nos frères séparés qui lisent ses écrits, et qui pourraient croire que telle est la doctrine de la Ste-Église de Jésus-Christ soient désabusés, lorsqu'ils verront que l'Église rejette et repousse avec horreur une telle publication.

Le Pays n'est pas *Catholique*, car il est indifférent aux intérêts du Catholicisme, qu'il devrait cependant s'efforcer de promouvoir: Tout journal qui sait remplir sa haute mission, se fait l'organe de toutes les bonnes choses. Il parle donc avec estime de la Religion qui la meilleur de toutes les choses, la chose du monde qui doit intéresser plus vivement, la société catholique. Il ne faut que lire quelques-uns de ses numéros pour se convaincre qu'il est marqué au front, de tous les caractères qui font horreur aux coeurs sincèrement Catholiques. Vous allez voir, Messieurs, que ce portrait que je fais de votre journal n'est pas trop chargé. L'Évangile fait aux peuples chrétiens, un devoir strict d'obéir à leurs gouvernements, et de rendre à César ce qui appartient à César. *Le Pays* les affranchit de ce devoir, et il ne cesse de faire l'éloge de ceux qui secouent le joug de l'obéissance, en se révoltant à main armée, contre leurs légitimes souverains.

L'Évangile déclare que ceux qui n'écoutent pas l'Église doivent être, pour les chrétiens, ce qu'étaient pour les juifs, les payens et les publicains, c'est-à-dire des hommes dont on doit avoir horreur, et dont il faut éviter la société, pour ne pas participer à leurs iniquités, et n'être pas enveloppés dans leur ter-

rible condamnation. *Le Pays* se fait un grand mérite d'exalter, de vanter, et d'encourager des impies, des sacrilèges, des excommuniés, des hommes enfin qui sont les ennemis acharnés de l'Église et de son Pontife.

Le Pape, tous les Évêques et tous les vrais Catholiques du monde entier sont unanimes à reconnaître qu'il n'est pas plus permis aux rois de voler, en s'emparant du domaine des souverains voisins, qu'aux particuliers en se jetant sur les propriétés d'autrui. *Le Pays* sanctionne approuve et déclare sacrée l'invasion d'une nation, qui contre tous les droits, s'empare à main armée d'un état étranger.

La Religion qui est la base de toutes les sociétés humaines, fait un devoir à tous les particuliers de respecter les institutions, qui ont été faites pour maintenir l'ordre et la paix dans les gouvernements de tous les pays, légitimement constitués. *Le Pays* donne aux sujets particuliers, le droit de se ruer contre leur gouvernement, de renverser tout ordre qui y serait établi, de changer à leur gré toutes les institutions que le temps aurait formées et consolidées.

Je vais remonter un peu plus haut pour vous prouver à l'évidence que *Le Pays* n'est pas *Catholique*, parce qu'il se moque de la doctrine qu'enseigne l'Église qui est celle du Fils de Dieu, fait homme et des pasteurs qui l'enseignent, avec une autorité infaillible.

Vous vous rappelez, sans doute, Messieurs, les plaintes que je vous fis en particulier, après que *Le Pays* eut publié, le 14 Avril 1860, une prétendue Bulle d'excommunication, qui aurait été lancée contre Victor-Emmanuel, dont la forme ridicule ne pouvait, de l'aveu de tous, que préjuger le monde Catholique contre la vraie Bulle, dont la publication était alors incessamment attendue. Vous n'avez pas non plus oublié, la protestation qui me fut faite, dans cette occasion par un des principaux membres de votre Direction, savoir que *l'esprit du journal n'était point hostile à la Religion*. Cependant dès le 24 Avril suivant, *Le Pays* reproduisait le discours du roi du Piémont prononcé à l'ouverture des chambres Sardes, le 2 Avril précédent. Mais il en fit auparavant un éloge pompeux en ces termes: "Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ce docu-

ment qui se distingue au plus haut degré par son esprit de fermeté et de patriotisme". Vient ensuite ce discours, dans lequel, en effet, le s'exprime au sujet de l'excommunication, avec une fermeté que *Le Pays* a jugée digne d'un si grand éloge. Voici cette partie tristement remarquable du discours de ce Roi frappé des anathêmes de Dieu et de sa Ste Église. "Ferme, dit-il, comme mes ancêtres, dans les sentiments catholiques, et dans le respect dû au Chef Suprême de la Religion, si l'autorité Ecclésiastique a recours aux armes spirituelles pour des intérêts temporels, je trouverais dans ma conscience, et dans les traditions de mes aïeux la force nécessaire pour maintenir entière, la liberté civile et mon autorité, dont je ne dois compte qu'à Dieu et à mes peuples."

Ce langage impie et hypocrite, si hautement loué par *Le Pays*, est formellement condamné par St Jean, en ces termes: Celui qui connaît Dieu nous écoute; celui qui n'appartient point à Dieu ne nous écoute pas. C'est en cela que nous connaissons l'esprit de vérité et l'esprit de l'erreur. (1Eph,4)

La conclusion est maintenant facile à tirer. Notre St Père le Pape, a parlé, dans l'Église, avec son autorité apostolique. Le roi du Piémont ne l'écoute pas; loin de là, il se fait un mérite et une gloire de ne pas l'écouter, lorsqu'il lui défend au nom de Dieu, de faire une injustice sacrilège, l'invasion du Patrimoine de St Pierre. Car c'est assurément le droit comme le devoir de l'Église d'enseigner aux Rois comme aux peuples à ne pas voler, et à les punir, s'ils méprisent ses défenses. *Le Pays* approuve ce mépris et il y adhère. Il est par là même *Anti-Chrétien, Anti-Catholique*, puisqu'il se range lui-même parmi les payens et les publicains. Cela est d'autant plus vrai que le Pape a retranché de l'Église, non-seulement ce roi, spoliateur du Patrimoine de St Pierre, mais encore *tous ceux qui ont pris part à la coupable révolte qui a eu lieu... dans les États Pontificaux... et de plus... leurs adhérents*. Or vous ne pouvez douter un instant que *Le Pays* n'adhère à tout ce qui a été fait pour mériter cette terrible excommunication, qui a en effet, frappé plus de têtes qu'on ne pense, et c'est ce que nous verrons au jugement de Dieu. Si donc, comme on n'en saurait douter, l'on ne peut être vraiment Catholique que lorsqu'on écoute

l'Église, il s'en suit que l'on est *Anti-Catholique*, quand on ne l'écoute pas. Or tel est *Le Pays*, dont vous avez, Messieurs, la direction, et dont les actes sont en conséquence sous votre responsabilité. D'autres faits vont prouver que ce journal est *Anti-Catholique*.

Je vous avais avertis que le *Siècle* et d'autres journaux de cette espèce, ne pouvaient fournir au *Pays* que des eaux bourbeuses, et que vous feriez beaucoup mieux de l'obliger d'aller s'inspirer à des sources plus pures. C'était vers la mi-Avril. Dès le 1^{er} Mai suivant (1860) il écrivait cette phrase que je ne sais comment qualifier, *qu'il puisait n'importe où ce qui lui paraissait juste vrai*. Aussi a-t-il continué depuis comme auparavant, à ouvrir ses colonnes au *Siècle*, qui, de l'aveu de tout le monde, est le journal le plus impie qu'il y ait eu en Europe; et qu'il proclame toute-fois comme étant à la tête de l'opinion publique en France. Je ne puis donc, Messieurs, regarder que comme une ironie irréligieuse et sacrilège, ce que *Le Pays* écrivait le 28 Avril 1860 *que c'est un crime de faire de l'opposition contre l'Église... que toutes les prérogatives de l'Église sont de droit divin... qu'il a suivi cette manière à la lettre... qu'il est un des ardents défenseurs de la liberté religieuse...*, car c'était sans doute pour ne pas perdre trop d'abonnés qu'il écrivait ces belles choses, sans y croire, puisqu'il n'a pas tenu parole.

Maintenant que *Le Pays* soit *Anti-Social*, c'est chose facile à prouver, car il ne faut pour s'en convaincre que parcourir rapidement quelques-unes de ses colonnes. Je jette pour le moment un coup d'oeil sur quelques feuilles de 1860, où ce journal avait l'air, comme je viens de le remarquer, de revenir aux bons principes, et j'en fais cette courte analyse, qui prouvera que je n'ai rien dit de trop en avançant que *Le Pays* est *Anti-Social*.

Son correspondant Parisien encourage l'esprit révolutionnaire, et voudrait mettre toute l'Italie sous le valeureux Victor-Emmanuel, qui s'est emparé, il ne saurait l'ignorer, par fraude et corruption, d'une partie des États-Pontificaux. Pour donner plus d'importance à son héros, il calomnie d'une manière révoltante, le jeune roi de Naples qui est à ses yeux un tyran; et pourquoi? parce qu'il résiste à la révolution que le Pié-

mont propage dans ses États (29 Mai). À en croire ce correspondant, il n'y avait que tyrannie dans le royaume de Naples; les révoltés ne seraient que des victimes héroïques; les hommes attachés à leur gouvernement ne seraient que des hommes à l'esprit étroit; les souverains n'auraient pas plus de droit au trône que les premiers citoyens venus; *la cause sacrée des peuples et les droits inviolables seraient à gagner au tribunal de l'opinion universelle*. Nous ne parlons ici de ce roi que parce que sa cause est intimement liée à celle des principes, et parce qu'il est le fils de celui qui donna, en 1848, une si noble hospitalité au Souverain Pontife.

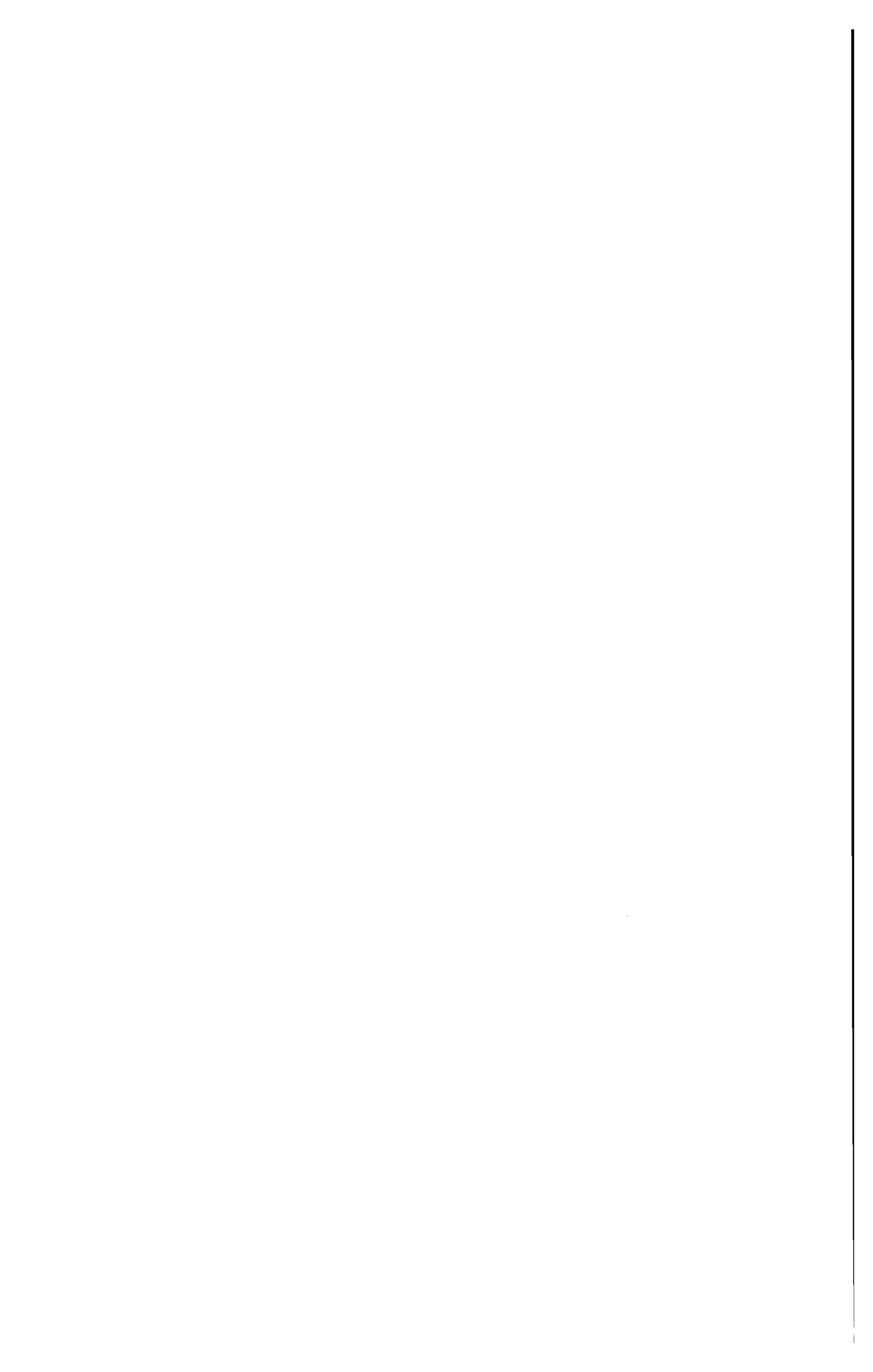
En publiant les proclamations de Garibaldi, il admet avec ce chef de rebelles que c'est un devoir pour les Italiens de *secourir avec de l'or, des armes et surtout de leurs bras, ceux qui combattent contre les ennemis de l'Italie, qui sont les adversaires du Bourbon, et de plus ceux de l'Autriche et ceux du prêtre qui règne à Rome* (5 Juin).

Il fait parler le *Siècle* et ses collaborateurs pour faire croire à ses lecteurs que Garibaldi est le champion d'une cause sacrée (la révolte); pour faire désirer de voir *sortir du fond des gorges de la Sicile avec les laves ardentes de l'Etna des milliers de citoyens prêts à combattre et à mourir sous les ordres du héros (Garibaldi) qui personnifie si bien la révolution Italienne dans ses aspirations les plus élevées*. Il prononce avec ce journal, l'arrêt décisif: *qu'il faut à ce peuple de la Sicile, l'indépendance*, et il proclame Garibaldi comme étant le héros, qui, *en ce moment tente de la lui apporter*. C'est son désir que ceux qui *aiment une patrie l'accompagnent de leurs vœux*. Prenant enfin le ton religieux pour mieux séduire ses lecteurs, il ne craint pas de faire ce blasphème: *Le Dieu des miséricordes infinies ne saurait permettre qu'on répande plus longtemps, le sang des enfants de cette Sicile si éminemment Catholique*. C'est ainsi que *Le Pays* infiltre l'esprit révolutionnaire, que l'Écriture Sainte condamne, comme il a dû s'en convaincre, le 3 Mai, en publiant l'excommunication qui contient ces paroles mémorables: "Ils ne rougissent pas (les révoltés) d'exciter les peuples contre leurs princes légitimes, à des révoltes criminel-

les, condamnées de la manière la plus claire et la plus terrible par l'Apôtre".

Je vous ferai voir dans ma prochaine lettre que *Le Pays* est aujourd'hui ce qu'il était, il y deux ans, et ce qu'il a toujours été.

En attendant, je suis bien véritablement, Messieurs, votre très humble et obéissant Serviteur.



Seconde Lettre de Mgr l'Evêque de Montréal à M.M. les Directeurs du journal *Le Pays*.

S.G. fait voir que l'esprit du Pays n'a pas changé, et qu'il continue à être hostile à l'Eglise et favorable à la révolution.

Montréal 14 Février 1862

Messieurs,

Dans ma première Lettre je vous ai fait voir que [*Le Pays*] était *anti-chrétien*, parcequ'il n'a pas de principes religieux; *anti-catholique* parce qu'il n'écoute pas l'Eglise, et qu'il doit être aux termes de l'Evangile, traité comme un payen et un publicain, et *anti-social*, parce qu'il veut le renversement des gouvernements légitimes. J'en dois conclure avant d'aller plus loin, qu'il est *anti-religieux*; ce que je puis démontrer facilement. Et, en effet, c'est la religion qui enseigne à l'homme à remplir ses différents devoirs envers Dieu envers le prochain et envers lui-même, comme aussi c'est elle qui lui dit ce qu'il a à faire pour la société à laquelle il appartient, pour le pays qui l'a vu naître, pour la patrie qui l'a nourri et pour la religion qui l'a formé à la vie publique ou privée. Quiconque méprise ses principes sacrés, qui font le bon chrétien, l'honnête homme et le généreux citoyen, méprise donc la religion qui est descendue du ciel pour les enseigner au nom de Dieu, et par conséquent c'est un homme *anti-religieux*. Je vais maintenant montrer que l'esprit du *Pays* n'est pas changé et qu'il suit toujours la même tactique, qui consiste à représenter la révolution sous les plus belles couleurs, pour la faire désirer, et le St Siège sous l'aspect le plus révoltant, pour le détrôner, au moins dans l'esprit de ses lecteurs. De courts extraits de quelques-uns des numéros de ce journal auront bientôt prouvé ce que j'avance.

Pour soutenir ses principes et faire triompher sa cause, *Le Pays* fait grandir, tant qu'il peut, les héros de la révolution. Il donne, par exemple, avec la plus grande complaisance le description de la *marche triomphale de Victor Emmanuel* quand

il va faire l'inauguration des chemins de fers de son éphémère royaume. Avec quel plaisir, il se fait l'écho de l'enthousiasme des révolutionnaires: *L'Italie est faite et bien faite...* Oh! comme il adhère cordialement à la raison que lui en donne son inspirateur: *je n'en veux pour preuve que cette concorde universelle, les populations en fêtes... C'est une longue ovation à laquelle il est impossible de penser sans une émotion qui tient du vertige.*

Il est trop grand admirateur de Cavour, qui a fait la révolution Italienne, pour le laisser ce jour-là dormir tranquille dans sa tombe. Il se joint à son collaborateur Piémontain, pour le faire paraître sur la scène, avec ce magnifique éloge: *Le comte de Cavour devait être le véritable héros de cette fête nationale, et jamais peut-être depuis sa mort, hommage plus sincère n'a été rendu à sa mémoire.* Il fait comme ses amis d'Italie, des vœux ardents pour que Rome ouvre enfin ses portes à son roi d'Italie: *Vive notre roi! Vive notre libérateur! Vive Rome et Venise! Victor Emmanuel couronné roi d'Italie au capitole:* il n'a pas osé dire *par le Pape.* Mais il ajoute que ses vœux seront accomplis: *Enfin on peut dire que les chemins de fer, en entrant sur le territoire romain ont porté un grand coup au pouvoir temporel.* (5 Décembre 1861 No 135). Je laisserais volontiers *Le Pays* à toutes les délicieuses jouissances que lui causent ces bonnes nouvelles, si je n'avais pas entre les mains des relations authentiques, bien capables de ternir tant d'éclat et de gloire qui s'amoncèle sur ce fabuleux roi d'Italie. *Les cris de Vive l'Italie qu'a entendus M. Beneditti sur toute la route,* n'ont pas dû mettre ce ministre d'État aussi à même de juger de l'unanimité des populations Italiennes que pourrait le désirer *Le Pays.* À la vérité ce n'était pas par le royaume de Naples que ce bon roi cheminait si glorieusement. Mais voici ce qui s'opère à l'heure qu'il est dans cette partie de ce prétendu royaume et ailleurs.

Naples 22 Janvier 1862

Il est certain aujourd'hui que la sanglante insurrection de Castellammare, qui a été comme la mèche, destinée à mettre le feu à des trainées de poudre qui devaient amener cinq explosions républicaines à Palerme, à Naples, à Gênes, à Bologne, à Florence. La secte qui tend à précipiter

l'Italie Piémontaise, dans le fond de l'abîme, a fait pour des raisons de querelles intestines, parvenir aux chefs du mouvement un mot d'ordre contraire, et l'avènement du pouvoir démocratique a été ajourné. Mais ce n'est qu'un ajournement. Et nous attendons d'heure en heure, notez le bien, le signal de Vêpres piémontaises au nom de l'unité Mazzinienne. Vous vu déjà Brofferio et Crispi, donnant l'assaut aux ministres de Turin et les sommant de rendre compte des massacres, des fusillades sommaires accomplis par le gouvernement et que les régimes les plus barbares, oseraient à peine se permettre; non pas que Brofferio et Crispi s'intéressent aux partisans fidèles de Bourbon, assassinés par les Piémontais dans le royaume des deux Siciles. Ils se sont tus devant les ruines de Ponte Gandolfo et de Casalduni; mais à cette heure, il leur paraît que le sang des leurs répandu à Castellammare crie vengeance et doit retomber sur la tête chauve du pauvre Ricasoli. Le solitaire de Caprera, Achille ridicule, boude sous sa tente, il est vrai, mais que sa sciatique lui donne un répit et sa réconciliation avec le comité de prévoyance pour Rome, et Venise donnera le signal de l'insurrection générale que suivra de près un coup de tête belliqueux contre l'Autriche. Si Garibaldi continue à bouder, on se passera parfaitement de lui; les journaux de la révolution avoueront enfin qu'il est sot, ridicule et inutile, et le prophète del'Idée prendra les rênes du monstre et montera sur son dos. Telle est la situation du moment, situation d'attente.

Je ne vous parle que pour mémoire des étrangers enrégimentés par les comités qui nous arrivent à Naples et dans les provinces. Il y a parmi eux des faces ignobles où l'on lit le vol, la luxure et la cruauté, faces de potences.

Je ne vous parle pas non plus de la réaction. Les bavards de Turin prétendent qu'elle n'a point cessé et que l'argent du Pape la soudoie. Ricasoli assure que tout est fini, et Lamormora danse dans le palais de la Foresteria. Tout va donc pour le mieux. Les expéditions de soldats dans les provinces sont de pures divertissements; les vols et les assassinats qui se succèdent partout ne sont qu'un louable effort de la populace pour une meilleure répartition de la richesse. Cette première a été signalée, il est vrai, par 4,300 crimes suivis de mort dans la seule province de Naples, en 1861. Mais qu'est-ce qu'un peu de sang par le temps qui court? Quant à l'émeute qui eut lieu la semaine dernière

aux cris de VIVE LES IMPOTS, À BAS LES PROPRIÉTAIRES! C'est un enfantillage de cette même populace qui prend ses ébats à sa façon.

Au milieu de tout cela, cependant, il y a une chose qui va grandissant, et qui absorbera tout, un jour, dans son triomphe: C'est l'amour de l'Église, de Pie IX et du fils de la Sainte. Le triomphe s'achète par des souffrances, par des ruines de toutes sortes, ruines d'homme, ruines d'intelligence, ruines des finances, ruines de science et d'art, ruines d'honneur et de vertu, mais il faut l'acheter, et surtout il faut payer les dettes anciennes. (Correspondance de Rome)

Cette lettre écrite de Naples par quelqu'un qui a sous les yeux les horreurs qu'il nous raconte est une nouvelle preuve que *Le Pays* trompe ses lecteurs, en leur représentant la révolution Italienne sous de si belles couleurs. Que s'ensuivrait-il donc s'il réussissait à séduire ses concitoyens et leur faire opérer une semblable révolution en Canada? Nous verrions se renouveler ici ce qui se passe maintenant dans ces malheureux. Nous aurions notre Garibaldi, notre Cavour, notre Ricasoli, notre Brofferio, notre Crispi, et bien d'autres qui en se disputant le pouvoir, ou en culbutant les gouvernements éphémères qui ne s'accommoderaient pas à leurs passions et à leurs intérêts, mettraient tout à feu et à sang. On verrait des villes entières ruinées et leurs habitants égorgés comme à Ponte Gandolfo et à Casalduni, dont parle ici le correspondant de Naples. On verrait des insurrections sanglantes comme à Castellammare et des trainées de poudre pour faire sauter des villes et des villages, par des explosions républicaines comme à Palerme, à Naples, à Gènes, à Bologne, à Florence. On verrait des Vêpres canadiennes comme on verra bientôt des Vêpres Piémontaises, car le signal en est donné et il n'est qu'ajourné. On verrait des fusillades, des massacres, des justices sommaire qui s'accompliraient par le gouvernement révolutionnaire du Canada, comme ils s'accomplissent aujourd'hui par le Piémont dans toute l'Italie. Hélas! on verrait ici comme à Naples, le bon peuple mené à la boucherie comme un troupeau de bêtes, et des gens armés qui parcourraient en tous sens nos riches

campagnes pour y commettre des vols et des assassinats sans nombre, qui, il ne faut pas l'oublier ne serait que le *louable effort de la populace* ou des communistes, pour partager plus justement les richesses; C'est-à-dire, pour dépouiller les honnêtes agriculteurs, les actifs négociants, les industriels ouvriers, qui auraient acquis des fortunes considérables par leur économie et leur travail, et en enrichir des paresseux, des ivrognes, des vagabonds et autres gens de cette espèce. Il faudrait donc nous préparer à voir ici comme à Naples des enrégimentés qui nous arriveraient avec des faces ignobles où l'on lirait le vol, la luxure et la cruauté; des faces de potence. Il faudrait donc avoir aussi comme dans la seule province de Naples, dans une seule année 4,300 crimes punis de mort. Sans doute que ceux qui seraient à la tête de cet heureux et florissant gouvernement assureraient, comme Ricasoli, que tout est fini et que tout va bien, ou encore mieux danseraient comme Lamormora et se livreraient à tous les plaisirs en insultant à la misère et aux souffrances du pauvre peuple, qui paie bien cher la confiance qu'il a donnée à des hommes qui l'ont précipité dans un gouffre si profond, et qui ne laissent sur leur passage que ruines de toutes sortes: *ruines d'hommes, ruines d'intelligences, ruines de finances, ruines de sciences et d'art, ruines d'honneur et de vertu.*

Le Pays qui aime la révolution a bien soin de ne pas raconter ces belles choses à ses lecteurs. Tout au contraire, il leur dépeint si bien les glorieuses fêtes de la révolution Italienne; il leur représente cette révolution triomphante, sous des couleurs si riantes; il leur fait si bien connaître les biens incalculables qu'elle a procurés à la Péninsule toute entière, qu'ils seraient presque tentés de désirer que cette libératrice bienfaisante leur arrivât quelque bon matin. On serait du moins tenté de croire que *Le Pays* la verrait arriver de bon oeil. Car c'est un moyen comme un autre de rétablir ses affaires, quand elles ne sont pas prospères, ou d'avoir quelque bonne place, une place surtout bien lucrative, quand on n'en a pas. Il serait bien à croire que *Le Pays* serait d'emblée le journal *Officiel du Gouvernement*, qui serait aussi le fruit de son zèle et de ses affections pour la révolution Canadienne. Alors on serait

bien certain que ce journal irait à son tour dire à l'heureuse Italie l'unanimité des populations Canadiennes pour accepter la révolution qu'elle aurait envoyée à ce Canada, qui en 1837 et 38 n'a pas eu le temps de jouir de ses innombrables bienfaits. On le croirait sans hésiter parce qu'il publierait les Dépêches Officielles. Or ces Dépêches Canadiennes seraient toujours aussi vraies que les Dépêches Piémontaises qui ne mentent jamais. Aussi malheur à ceux qui ne voudraient pas y croire!

Je m'arrête, Messieurs, parce que ce n'est pas de bon coeur que je ris, soyez-en bien certains. Car mon coeur est bien triste depuis le 14 Avril 1860, que *Le Pays* m'a fait une plaie sanglante en faisant à l'autorité Pontificale, un si grand outrage. La pensée que le Chef Suprême de l'Église est indignement méprisé par un de nos journaux Canadiens me préoccupe jour et nuit, j'en ferai le sujet d'une autre lettre.

En attendant veuillez bien croire que je demeure bien sincèrement, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur.

Troisième Lettre de Mgr l'Evêque de Montréal à M.M. les Directeurs du journal *Le Pays*.

S.G. cite divers passages des lettres du Pape et il fait quelques extraits des écrits du *Pays*, pour que les Catholiques puissent mieux juger si ce journal mérite d'être leur organe et s'il est capable de défendre leurs intérêts et leur honneur contre les attaques des ennemis du Catholicisme.

Montréal 16 Février 1862

Messieurs,

La justice qui est pour tous exige impérieusement que tout accusé soit entendu, ainsi que son accusateur *Le Pays* ayant porté devant notre Public de graves accusations contre le Pape et son gouvernement temporel, il devient nécessaire de faire entendre la voix de cet illustre *accusé*. C'est ce que je vais faire dans cette lettre en faisant contraster certains passages de quelques lettres Apostoliques, avec des extraits des écrits du *Pays* qui s'y trouvant concernés. Je ne puis, ce me semble, rien faire de mieux que de m'appuyer aussi solidement que possible dans la discussion du fait qui occupe aujourd'hui si sérieusement le monde, le *Domaine Temporel du Pape*.

Dans sa lettre Encyclique du 18 juin 1859, le St Père déclare au monde entier *qu'un Domaine Temporel est nécessaire au St Siège pour qu'il puisse exercer sa puissance spirituelle, pour le bien de la Religion, sans aucun obstacle; et que ceux qui veulent l'en dépouiller sont de très dangereux ennemis de la Ste Église de Jésus-Christ* par leur langage séduisant, qui trompe les peuples en leur faisant croire que l'on respecte la Papauté spirituelle, et que l'on n'en veut qu'au gouvernement Temporel du Pape. *Il proteste qu'il souffrira les plus grand maux plutôt que de trahir en quoique ce soit son devoir Apostolique et d'agir contre son serment. Le Pays avec le Baron de Ricasoli déplore le combat qui s'est malheureusement engagé dans l'âme (du Pape) entre les devoirs du Pontife et ceux du Prince...*

*Des protestations répétées et des actes significatifs leur feront juger (aux Italiens) que cet accord (entre le Pontife et le Prince) n'était pas possible, alors ne pouvant renoncer à leur propre existence... ils ont jugé qu'il est nécessaire que le Prince cède au Pontife... On en est venu alors à examiner les origines ce pouvoir (temporel), sa manière d'être, l'usage qui en a été fait, et il faut encore avouer que, à plusieurs égards, cet examen ne lui a pas été favorable (au Pape). On s'est enquis de sa nécessité, de son utilité relativement à l'Église. L'opinion publique à ce point de vue encore ne s'est point prononcé favorablement (pour le Pape) (No 139). Comme on le voit *Le Pays* compte pour rien les réclamations de l'univers entier en faveur du Temporel du Pape pour oser avancer que l'opinion publique ne lui est pas favorable.*

Dans son Allocution consistoriale du 20 juin 1857 le St Père ne craint pas de faire connaître à l'univers entier que les ennemis du *Domaine Temporel de l'Église Romaine... s'efforcent de la détruire... pour avilir la dignité du Siège Apostolique et du Pontife Romain... et renverser de fond en comble, si cela pouvait se faire, la Religion elle-même. Le Pays* toujours appuyé sur son Baron de Ricasoli assure que la révolution Italienne vénère le Pontife mais ne saurait arrêter sa marche devant le Prince; et il voudrait avec elle qu'il se dégageât des misères de cette royauté pour être le plus grand des Rois de la terre. (No 139)

Dans une autre Allocution Consistoriale du 13 juillet 1860 N.S.P. le pape nous fait connaître la cruelle persécution que font souffrir à notre Ste Religion les révolutionnaires Italiens. *Ces enfants de ténèbres, nous dit-il, armés de toute la malice du démon appellent bien ce qui est mal... s'efforcent, par tous les moyens les plus mauvais de renverser l'Église... Dans différentes provinces d'Italie soumises injustement au gouvernement Sarde, on a institué des écoles, dans lesquelles au grand détriment des âmes on enseigne toutes les erreurs... D'innombrables brochures (tract) sorties des boutiques de Satan et illustrées d'images abominables sont colportées en Italie et partout ailleurs... pour tourner en ridicule les Sts mystères de la Religion,... et charger d'injures ses ministres... ils ont la témé-*

rité de porter des mains sacrilèges sur les ministres sacrés... Ils les chassent et s'emparent de leurs biens... Ils les jettent en prison et leur font payer l'amende... Plusieurs Diocèses sont privés de leurs Pasteurs au grand détriment des fidèles.... Ceci fait voir clairement leur but, qui est, après qu'ils auront renversé le pouvoir Temporel du St Siège, de combattre plus facilement l'Église Catholique.

Le Pays tenant toujours par le main le Baron de Ricasoli, qui l'inspire si bien, rend témoignage à la bonne intention des Italiens révolutionnaires en disant qu'ils n'ont pas eu la pensée de manquer à la Religion ou de nuire à l'Église, un instant dans les voies que la Providence leur a ouvertes en faisant la révolution.

L'Allocution Consistoriale du 28 Septembre 1860 constate des principes et des faits importants, qu'il est nécessaire de relater ici pour vous mettre à même de juger où en est *Le Pays* par rapport aux principes Catholiques et aux vrais faits de la révolution Italienne.

Le St Père dit donc que c'est contre tous les droits divins et humains, que le gouvernement Sarde a étendu sa domination en Italie, en excitant les peuples à la révolte, et en chassant, avec une souveraine injustice, les Princes légitimes de leurs états et en s'emparant avec une audace sacrilège et injuste de quelques Provinces de l'État Pontifical.

Le Pays déclare que les Italiens en revendiquant leurs droits de nation, et en formant un royaume avec des institutions libres, n'ont porté atteinte à aucun principe, ni de l'ordre civil, et qu'ils n'ont trouvé dans leur foi de chrétiens et de catholiques aucun précepte qui condamât leur ouvrage.(No 139)

Le St Père ajoute dans la même Allocution que le gouvernement Sardes voyant que les peuples de ces provinces (la marche d'Ancône, l'Ombrie et le Patrimoine) jouissaient d'une paix parfaite, qu'ils lui demeuraient fidèlement attachés, et qu'on ne pouvait pas les détacher et les séparer de son gouvernement légitime et du Domaine Temporel du St Siège, ni en répandant de l'argent en profusion, ni en recourant à des fraudes et autres mauvais moyens, envoya, en conséquence, dans les mêmes provinces d'abord, une troupe de jeunes scélérats, pour y exciter les

masses à la révolte, et ensuite, sa grande armée pour soumettre ces mêmes provinces, en les attaquant en ennemis et en les soumettant par la force armée.

Le Pays assure que le gouvernement pontifical a été la cause de la révolte de ces provinces, en n'y faisant pas, ou en différant trop d'y faire les réformes nécessaires et solennellement promises (No 134). Le St Père assure encore dans la même Allocution qu'il n'y a personne qui ne soit profondément ému et ne ressente une souveraine indignation en pensant que les accusations fausses et aux différents calomnies et injures que le même gouvernement n'a pas eu honte d'employer pour couvrir son agression hostile et impie contre le Principauté civile de l'Église Romaine, et insulter son gouvernement.

Voici, en effet comme *Le Pays* cherche à inculper le gouvernement Pontifical, par des accusations fausses. La détermination ferme du St Père de ne pas coopérer à la guerre sacrée, pour l'indépendance de l'Italie a rempli les Italiens d'une grande amertume. Les esprits s'irritèrent et l'on vit se rompre ce lien de concorde, qui avait rendu si heureux et si efficaces, les commencements de notre Renaissance. Les désastres nationaux qui suivirent presque immédiatement enflammèrent de plus en plus les passions excitées (No 139).

Le St Père démontre, en outre, dans cette Allocution, la fourberie du gouvernement Piémontais *qui a cherché à corrompre ses troupes, qui a entouré le territoire pontifical de ses soldats, en protestant qu'il n'avait nulle intention de l'envahir, mais plutôt de réprimer les troupes de bandits qui y mettaient le trouble, puisqu'il s'est ensuite inopinément, jeté sur ces provinces, dans le même temps qu'il faisait sommer le Cardinal Secrétaire d'État de licencier les troupes étrangères, et pendant que le général, qui comptait sur les protestations de ce gouvernement, était occupé ailleurs. C'est cependant sur les faits officiels de ce gouvernements trompeur et fourbe, que *Le Pays* appuie tous ses moyens de défense (No 136).*

Qui pourra, s'écrie le St Père, dans la même Allocution, supporter l'insigne impudence et l'hypocrisie de ces usurpateurs très méchants, qui n'hésitent pas d'assurer dans leurs affiches

qu'ils ne s'emparent de nos provinces et des autres de l'Italie, que pour y rétablir les principes de l'ordre moral.

Le Pays ne fait-il pas ici écho au gouvernement Piémontais, en prétendant que tout est à réformer dans le gouvernement Pontifical, et que pour cela il faut mettre hache en bois, dans les institution judiciaires de ces états tant elles sont vicieuses (No 137)

Dans son Allocution du 18 Mars 1861, Le St Père nous dit ces paroles remarquables au sujet des réformes qui lui étaient demandées. *Lorsque l'Italie a obtenu de ses provinces légitimes des institutions plus libérales, Nous avons aussi ... fait des concessions favorables, réglées cependant avec de justes mesures de prudence, de crainte qu'une faveur accordée avec une affection toute paternelle, ne se changeât en poison, par la malice de hommes méchants. Puis il ajoute: Quant aux conseils qui ont été donnés dans ces derniers temps, concernant l'administration civile, Vous n'ignorez pas Vénérables Frères (il s'adresse aux Cardinaux) qu'ils ont été accueillis par Nous en acceptant ce qui a été rejeté qui ne regardait pas l'administration civile, mais tendait à Nous faire consentir à la partie de la spoliation déjà opérée. Mais il n'y a aucune raison de parler des conseils que Nous avons reçus et des promesses sincères que nous avons faites de nous y conformer, lorsque les auteurs de l'usurpation disaient à haute voix qu'ils ne voudraient pas des réformes, mais une rébellion absolue et une séparation totale du Prince légitime...*

Dans sa Lettre à Napoléon III en date du 8 janvier 1860, le St Père dit à cet Empereur des Français: *La Lettre à laquelle vous faites allusion, me proposait dans la première partie un projet inadmissible, comme la présente, et quant à la seconde partie, je crois l'avoir adoptée, ainsi que peuvent le démontrer les Documents consignés à Rome entre les mains de votre Ambassadeur.*

Le Pays pourra-t-il, après des aveux si formels oser dire encore à tout propos que le Pape n'a fait aucune réforme! (134,136,137) Dans ses différentes Lettres et Allocutions, le St Père base son enseignement sur la parole de Dieu dont il est l'interprète fidèle et infaillible. *Que chacun*, nous dit-il à tous

avec St Paul, (Rome XIII, I et suivants) *soit soumis aux principes plus élevés. Car il n'y a de puissance que celle qui vient de Dieu. C'est pourquoi celui qui résiste à une puissance, résiste à un arrangement qui vient de Dieu. Or ceux qui lui résistent s'attirent la damnation.*

Le Pays se dit et se croit solidement appuyé dans tout ce qu'il dit contre l'autorité et l'administration Pontificales quand il a cité les *faits Officiels du Piémont* (No 136), qui de l'aveu de tous les gens honnêtes, ne sont que des mensonges. C'est aujourd'hui un proverbe, la foi Piémontaise c'est la foi Grecque, et la foi Grecque, c'est la foi punique. *Fides subalpina, fides graeca, fides graeca fides, punea.*

Le St Père nous atteste un fait digne d'attention, c'est que ce n'est pas le peuple qui a fait la révolution Italienne, mais les scribes et les pharisiens du christianisme, c'est-à-dire, certaines gens lettrées qui ont trompé le peuple, et qui l'ont porté à demander que la Papauté fut détronée, comme les Scribes et les Pharisiens de la Synagogue, poussèrent le peuple juif à demander que le Sauveur fut crucifié; *Non haec, aliqui de turba, sed Pharisei calummiabantur et scribae, Sicut Evangelistae testantur* (Ven. Bède).

Le Pays prétend que ce sont les Italiens qui revendiquent leurs droits de nation, et qui veulent former un royaume avec des institutions libres, qui décident qu'il y a contradiction chez le Pape dans la réunion de ces deux qualités de roi et de Pontife, qui enfin trouvent que ces contradictions, en aiguissant les esprits contre le Prince, ne peuvent rien ajouter à leur respect pour le Pontife. (No 139)

Enfin toutes les lettres du St Père ne respirent que bonté, douceur, et charité. *Il fléchit le genoux devant Dieu, il embrasse la croix, l'étendard de notre rédemption, pour demander à Jésus mourant de lui communiquer sa divine charité pour que comme lui, il pardonne à ses ennemis. Il demande à ce Dieu de miséricorde, de dissiper aujourd'hui les épaisses ténèbres qui enveloppent les esprits révolutionnaires, comme il dissipa en mourant, les sombres nuages qui couvraient le monde entier, afin que tous ceux qui sont dans l'erreur revien-*

ment dans l'unique Bergerie du Bon Pasteur (Allocution du 18 Mars 1861).

Les écrits du *Pays* au contraire, ne respirent que mépris insulte et outrage, car il se fait un plaisir malin de blâmer *l'entourage du Pape*, c'est-à-dire ce qu'il y [a] de plus respectable au monde. Il l'accuse d'avoir trompé son peuple, en lui faisant des promesses de réformes qu'il n'a point respectées, quoique le contraire soit prouvé. Il fait voir dans l'administration de ses finances, des abus horribles, qui n'existent pas. Il veut faire passer pour cruel et tyranique ce gouvernement, qui est le plus paternel, qui soit au monde. Enfin il ne voit dans son système judiciaire qu'un corps mort qu'il faut abattre à coups de hache et jeter au feu, quoique ce système soit ce qu'il y a de plus équitable. Après toutes ces horreurs, il prétend rendre justice au Pape, ce qui, à son jugement veut dire que le Pape n'étant bon à rien dans l'administration temporelle, il faut le détrôner comme le dernier des rois Carolingiens, et donner les États Pontificaux à Victor Emmanuel qui est un roi, selon lui, accompli (134,136,&).

Je dois, en terminant ces citations, vous faire Messieurs les Directeurs, quelques observations, qui pourront peut-être de quelque utilité dans les appréciations que vous avez à en faire. Je vous ferai donc considérer celui qui parle, à qui il parle, et pourquoi il parle.

Quel est celui qui parle? C'est le Vicaire de Jésus Christ, le Successeur de St-Pierre, le chef suprême de l'Église, le Père commun des chrétiens, le guide de nos âmes et le Souverain temporel de la ville éternelle, de la capitale du monde; c'est Pie IX, le Pontife immortel, dont le monde entier vénère la bonté, la justice, la fraternité et la vigueur apostolique et toutes ces qualités éminentes qui font les grands rois les Sts Pontifes et les bons Pères.

À qui parle-t-il? Au sacré collègue en consistoire secret à cette première de toutes les institutions religieuses qui a donné à la chaire Apostolique tant de grands et saints Pontifes; à l'Église tant de pieux et savants princes; aux Papes, tant de Sages et prudents conseillers; aux États Pontificaux et autres tant d'habiles ministres; aux divers diocèses de la chrétienté

tant de zélés pasteurs; à la république des sciences et des lettres, tant de savants et habiles docteurs; au ciel tant de saints.

Pour qui parle-t-il? Pour le monde entier. Car ses paroles sacrées ne se [...] d'abord du haut de la chaire Apostolique, que pour mieux se faire entendre jusqu'aux extrémités de la terre; aux rois et aux sujets, aux grands et aux petits, aux amis et aux ennemis de l'Église, et toujours pour le plus grand avantage des diverses nations, des peuples différents, des nombreuses tribus, de ces milliers d'hommes enfin qui reconnaissent dans la voix apostolique, celle du Fils de Dieu fait homme, qui a déclaré à la face du ciel et de la terre que, celui qui écoute ce successeur de tant d'apôtres, l'écoute lui-même, et que celui qui le méprise, le méprise lui-même.

Comme il vous est maintenant facile de le comprendre, il y a toutes sortes de raisons, pour le Pape de ne dire que des choses certaines et très certaines des choses qu'aucune personne sensée ne peut révoquer en doute, des choses enfin qui se peuvent prouver par des raisons claires et incontestables.

Car il est entendu par soixante-dix Cardinaux, mille évêques, des milliers et des milliers de prêtres et deux cents millions de catholiques, et aussi par des empereurs, des rois, des princes, des savants chez qui il y aurait sans doute assez d'intelligence pour découvrir des erreurs, s'il lui arrivait d'en commettre. Ajoutez à tout cela que parmi ceux qui l'entendent ou qui lisent ses écrits, il y a des souverains mal intentionnés, des schismatiques et hérétiques, acharnés, des impies et anti-religieux, harnieux. Quel est donc l'homme, s'il a tant soit peu de bon sens, situé comme le Pape, qui puisse hasarder un principe douteux, un fait incertain, un acte enfin dont on puisse contester avec quelque raison, la vérité ou la véracité?

N'êtes-vous pas maintenant, Messieurs, à vous étonner que *Le Pays* soit monté sur de si hautes échasses pour essayer de cracher à la face du Souverain Pontife, des Cardinaux qui l'entourent et par contre coup de 200,000,000 de chrétiens, qui se trouvent nécessairement insultés des outrages que l'on fait à leur Père en Dieu? Ne seriez-vous pas les premiers à rougir des principes énormes, des faits mal représentés, des mensonges imprudents dont *Le Pays* se sature et sature ses lecteurs? Ne

seriez-vous pas les premiers à regretter d'avoir donné votre concours, votre influence et votre argent, pour soutenir un journal qui fait honte au catholique Canada, au point que l'on se voit réduit à la pénible nécessité, de le rayer du nombre de nos feuilles catholiques? Vos abonnés, ceux du moins qui demeurent catholiques, ne seront-ils pas profondément affligés et peïnés, en pensant qu'ils ont payé *Le Pays* pour l'encourager à être l'écho des journaux impies de l'étranger, dont la mauvaise doctrine fermente aujourd'hui, comme le levain empoisonné, dans le monde entier, et qui met toute l'Europe comme sur un volcan? Car je vous le demande, Messieurs, quel est celui qui en choisissant un journal quelconque, n'ait pas l'intention très explicite de se faire bien renseigner en bonnes nouvelles, en bons principes, enfin en bonnes choses de toutes espèces? En bonne vérité, le journaliste, s'il a le sentiment de sa haute mission, ne doit-il pas se considérer, comme grandement coupable si tout ce qu'il donne à ses abonnés de nouvelles et de leçons, est faux ou faussé? Ne ressemblerait-il pas au bijoutier qui se ferait bien payer pour ne vendre que des perles de Venise (fausses perles) au lieu de vrais bijoux?

Mais je m'arrête, Pardonnez à mon émotion, elle est bien naturelle à un fils qui voit outrager son Père, par de ses frères, à un Évêque qui voit outrager son chef par son inférieur et sous ses yeux, et croyez-moi bien véritablement, Messieurs, votre très dévoué et obéissant serviteur.

Quatrième Lettre de Mgr l'Évêque de Montréal à M.M. les Directeurs du journal *Le Pays*.

Dans cette Lettre Mgr de Montréal venge le gouvernement Pontifical des fausses accusations que *Le Pays* porte contre lui.

Montréal 18 Février 1862

Messieurs,

Dans ma première lettre je vous ai fait voir que *Le Pays*, pour faire prévaloir *l'esprit révolutionnaire* sur *l'esprit religieux* avait écrit des impiétés. Dans ma seconde je vous ai montré qu'il avait manqué à la vérité, en représentant à ses lecteurs la révolution Italienne sous de très fausses couleurs. Vous avez pû vous convaincre que rien de plus terrible, rien de plus désolant, rien de plus affigeant pour les hommes honnêtes et sensibles que l'état actuel de l'Italie qui n'est plus qu'un effrayant volcan et une immense caverne de brigands et de voleurs. Dans ma troisième je tache de jeter un nouveau jour dans les questions que j'ai à traiter, en faisant briller la lumière à côté des ténèbres c'est-à-dire en mettant en contraste, des extraits du *Pays* afin de poser sur des bases inébranlables, la grave et sérieuse question qui nous occupe. Comme *Le Pays* pour rendre la révolution plus désirable à ses lecteurs n'a pas craint de dénigrer le gouvernement pontifical, je vais dans cette quatrième Lettre rétablir la vérité des faits inventés ou mal représentés par lui, pour arriver à son but. Vous comprenez, Messieurs, que je remplis ici un devoir bien naturel, bien juste et bien doux en même temps, le devoir de la piété filiale, qui porte le fils aîné d'une grande famille, à défendre un Père innocent qui est universellement aimé, afin qu'aucun de ses jeunes frères, qu'aucune de ses jeunes soeurs ne se laisse endoctriner par certains membres de la famille, qui hélas! sont devenus des enfants dénaturés, calomniateurs, et persécuteurs de ce bon Père.

Pour que dans l'esprit de ses abonnées la révolution Italienne fût plus amicale, *Le Pays* a donc eu l'habile tactique de représenter le gouvernement Pontifical sous les couleurs les plus sombres. Il convient de l'entendre lui-même nous dire tout ce qu'il sait et tout ce qu'il ne sait pas de ce gouvernement monstreux et tyranique. Voici donc ce qu'il pense. *Il a dit-il rendu justice au Pape*; c'est merveille dans la bouche du *Pays*, mais voyons comment; c'est tout simplement en nous représentant le Pape comme un homme faible, sans intelligence et sans énergie. Les textes suivants révèlent toute sa pensée. Car après avoir dit qu'il a rendu justice au Pape, il ajoute immédiatement *qu'il blâme l'entourage du Pape ainsi qu'un système qu'il n'a pas créé*. Cependant en bonne logique, le Pape serait blâmable s'il demeurait avec un mauvais entourage; car il doit savoir choisir ses hommes. Or ceux qui ont été à Rome, et qui connaissent ces hommes mieux que *Le Pays*, sont heureux de pouvoir assurer que le Pape a un admirable entourage, et cet entourage l'Église le doit à la suprême sagesse du Pape. À ce propos *Le Pays* aurait-il oublié la magnifique ovation faite au Nonce Apostolique du Brésil, Mgr Bechini, qui vient d'être revêtu de la pourpre romaine, à Son passage dans ce pays et les touchantes adresses qui lui furent présentées en tous lieux: j'ai tout lieu de croire que le premier Cardinal venu même le Cardinal Antonelli, aurait été dans cette mémorable circonstance, reçu par notre religieuse population avec les honneurs encore plus grands dans tout le Canada. J'en conclus que nos honorables citoyens qui partout étaient à la tête de ces belles démonstrations de foi vive et de piété filiale, ne sont pas du tout disposés à croire que *l'entourage du Pape* soit *si blâmable*. *Il croit*, ajoute-t-il, *au désir sincère du Pape de réformer le système administratif de ses états, mais les abus avaient tellement pris racine que le Pape était en quelque sorte dominé par eux*. Si ce fait est vrai *Le Pays* a eu grandement tort de ne pas *blâmer le Pape*. Pour moi je trouverais que ce souverain temporel ne serait pas excusable de laisser subsister tant de criants abus. Il faut en vérité que *Le Pays* soit en grand besoin de *rendre justice au Pape*, afin sans doute de ne pas révolter ses lecteurs,

pour consentir à se placer si mal, savoir dans une contradiction si flagrante.

Mais ce n'est pas tout, *Le Pays* pour égayer la conversation et faire rire un peu ses lecteurs, aux dépens du Pape et de son entourage; ramasse une belle histoire dans la boue des rues de Rome, car là aussi il y a des ordures dans les rues et places publiques, ce qui a quelquefois causé les plaintes de certains voyageurs, si décidés à parler mal de Rome et de ses institutions, qu'ils se sont donnés le plaisir de dire que l'on ne peut sortir dans cette ville sans se crotter les pieds. Il le faut bien quand il fait mauvais.

Après donc nous avoir dit qu'un homme quelque sincère qu'il soit, ne peut rien si tout le monde s'entend pour nullifier ses intentions ou même ses ordres, *Le Pays* ajoute, *Les romains expriment cela d'une manière assez singulière quand ils disent: "Ah! le Pape blanc le voudrait bien, c'est le pape rouge qui ne veut pas." Or par le Pape blanc ils entendent le St Père, faisant allusion à son costume, et par le Pape rouge ils entendent le Cardinal Secrétaire d'État qui lui porte la pourpre romaine.*

Après avoir ainsi cherché à faire passer le Pape pour une vraie nullité, *Le Pays*, entasse ses griefs contre le gouvernement Pontifical. À l'entendre *la consulte des finances n'avait pas encore pu, en 1857, examiner les comptes de 1851... Le Cardinal Sanelli, en 1859, a dû se plaindre au Pape lui-même qu'il n'avait pas encore pu examiner les comptes de 1851... qu'il n'existait pas de contrôle réel sur les dépenses publiques... La loi électorale de 1851 n'avait pas été mise à exécution en 1857... Quand un gouvernement donne si peu... et reprend ce qu'il a donné, ou du moins suspend indéfiniment l'application de réformes solennellement promises à quoi sert de venir crier à l'esprit révolutionnaire dont on est responsable au fond pas ses refus réitérés de tenir ses promesses... Le gouvernement Pontifical a nécessairement encaissé 136,905,000 francs qui représentent l'augmentation de sa dette jusqu'en 1858. La république romaine ne pouvait faire autrement que d'émettre du papier monnaie, (au montant de 31,000,000 f)... Mais que dites-vous du brigandage d'un protecteur (l'Autriche) 29,000,000...*

Qu'est devenue la balance de 61,000,000 f dont on n'a pu rendre compte... Est-ce une impiété ou une calomnie ou une insulte que vous demander cela?... Qu'avons-nous blâmé? L'énorme fortune de la famille Antonelli qui était pauvre il y a dix-huit ans, et qui, aujourd'hui regorge de millions. Hélas! il faudrait un livre, dit Rossi, pour indiquer seulement les vices de la justice Romaine... Il faut la hache dans ce bois, sans cela jamais un royaume de justice ou de vérité n'y pourra pénétrer... À Rome, on déploie une grande rigueur contre les crimes politiques, mais on est très indulgent sur les coups de couteau. (le meurtre).

Comme il est facile de vous en convaincre, Messieurs, j'ai extrait textuellement du *Pays* (num. de décembre 1861, 134, 136, 137, 139), tout ce qui s'y trouve entassé de plus grave contre le gouvernement Pontifical et afin d'en mieux faire ressortir toute la force s'il est possible, j'ai tout resserré dans un petit cache. Je puis donc vous dire en toute confiance que tous ces griefs ne m'effraient pas, puisque je vous les laisse apercevoir dans toute leur force s'ils peuvent en avoir aucune. Avant d'en venir à l'examen de chacun de ces griefs, vous me permettrez sans doute de vous faire quelques observations sur l'ensemble de ces griefs, et sur la logique du *Pays*, qui n'a pas une dialectique ordinaire, ce me semble. Ainsi je vois qu'il fait un mystère de ses autorités, au lieu de les citer tout d'abord afin d'en finir avec ses adversaires.

Autre chose singulière: c'est qu'il décide que pour le convaincre et l'obliger de convenir qu'il est dans le tort, il faudra lui donner des arguments de telle nature, sans quoi tout ce que l'on pourra lui alléguer sera insignifiant. Ainsi il ne faut admettre comme valables que les *faits Officiels* du gouvernement Piémontais. Hors de là point de preuves possibles. Ainsi rejette-t-il sans façon, le support de l'Ambassadeur de France en cour de Rome, comme une simple opinion. Ce rapport Officiel n'a pas été publié dans le *Moniteur* de Paris, quoique fait par un homme sous tous rapports digne de foi, il est à peu près bon à rien. Cependant tout le monde sait fort bien que M. de Rayneval a eu le courage de défendre le St Siège, contre son propre gouvernement qui le persécute. Est-il extraordinaire après cela

que ce gouvernement mal disposé, ne fasse pas publier un rapport, qui révélerait à tout l'empire et au monde entier ses injustes procédés envers le Pape et envers son gouvernement?

Encore une chose plus singulière. Il faut que les réformes promises par le Pape (réformes que j'appellerais des changements dans une administration, qui, sans être vicieuse se modifie d'après les idées du Siècle, plutôt que d'après les besoins de ce peuple) soient parfaitement encadrées dans le cercle des idées du *Pays*, sans quoi elles ne signifient rien. Ainsi si la loi criminelle des États Pontificaux n'admet pas par exemple, le *jury d'Angleterre*, c'est une loi oppressive, parce que sans cela, les innocents seront sacrifiés.

Encore une chose singulière. Il n'y a que le peuple et tout le peuple d'une ville ou d'une province qui puisse choisir des députés honnêtes, incorruptibles et indépendants, pour surveiller les comptes. Le choix qui ne serait fait que par le Pape et par des officiers municipaux, ou des citoyens respectables, qui, tous ont le plus grand intérêt à ce que l'on ne dilapide pas les deniers publics, ne peut pas être bon au jugement du *Pays*.

Mgr Dupanloup cependant, lui, atteste que cet examen des comptes est sévère, impartial et circonstancié, puisqu'il en a sous les yeux, à qui les Députés ont fait subir un très grand nombre d'amendements (1500 dit *Le Pays*). *Le Pays* décide que Mgr Dupanloup tout bon écrivain qu'il est, n'émet là qu'une opinion qui ne signifie rien, parce qu'il a à lui opposer un *fait Officiel*. Enfin pour en finir sur la manière de raisonner du *Pays*, je suis frappé de son intrépidité à nier tout ce qui lui est contraire. Il le fait d'un ton tranchant, avec un aplomb imperturbable, et un sarcasme blessant. Puis la victoire est gagnée, car il a réduit en poussière tous les arguments de ses adversaires. En voici un exemple frappant. Pour donner gain de cause aux révolutionnaires des États Pontificaux, il met en avant un fait, savoir, que les réformes promises par le Pape n'ont point été accordées, et que c'est pour cette raison que la révolution a éclaté. La conséquence qu'il en tire, c'est que c'est la faute du gouvernement s'il y a eu révolte. Mais cependant il est certain que le Pape a fait beaucoup de modifications dans l'administration de ses états. Il l'a publiquement déclaré au

monde entier, et en particulier à l'Empereur des Français dans sa Lettre du 8 janvier 1860. Il a protesté en même temps comme il le devait, que c'était à lui à décider quels changements il y avait à faire quand et comment il devait les faire. Il faut admirer sa fermeté et sa sagesse. Maintenant quelle a été la principale réforme qu'il n'a pas voulu faire & la voici: il a refusé la sécularisation des États Pontificaux, c'est-à-dire qu'il n'a pas voulu abdiquer son pouvoir temporel en faveur de Victor Emmanuel. Il a déclaré à la face de l'univers catholique, qu'il ne pouvait pas renoncer à la Papauté temporelle, parcequ'il avait juré solennellement à Dieu et à l'Église de conserver le Domaine de St Pierre dans toute son intégrité. Voilà ce qui fâche *Le Pays* et tous les révolutionnaires avec lui. Voilà au fond ce qui lui fait répéter jusqu'à satiété que le Pape n'a encore accordé aucune réforme que son peuple avait droit d'attendre de lui, et que d'ailleurs il lui avait promises.

Ces observations générales m'ont paru nécessaires pour bien établir les fondements d'une discussion qui doit être franche et loyale. Car vous pouvez Messieurs être certains que je ne m'arrêterai pas à réfuter des sophismes, ou à prouver des faits clairs comme le jour pour ceux qui veulent ouvrir les yeux. Quant à ceux qui s'opiniâtrent à les tenir fermés, il va sans dire qu'ils resteront dans les ténèbres.

La présente est déjà si longue que je suis forcé de remettre à une prochaine Lettre ce que j'avais à vous dire, du moins en partie, dans celle-ci.

Je vous prie de me croire bien sincèrement, Messieurs, votre très humble serviteur.

Cinquième Lettre de Mgr l'Évêque de Montréal à M.M. les Directeurs du journal *Le Pays*.

Dans cette Lettre, S. Grandeur fait apprécier à leur juste valeur les *faits Officiels* du Piémont, et fait voir quelle est la douceur du gouvernement Pontifical. Il dit aussi quelque chose de la loi électorale.

Montréal, 20 février 1862

Messieurs,

J'entre en matière sans préambule aucun. Je remarque d'abord que *Le Pays* qui nous a dit plus haut de si belles choses du gouvernement Piémontais et de la révolution Italienne, *qui a fait l'Italie si belle, en la faisant ce qu'elle est aujourd'hui*, n'a pas eu un mot d'éloge à faire au gouvernement Pontifical, et que toute la justice qu'il rend à la Personne Sacrée du Souverain Pontife, est une vraie ironie, une insulte révoltante à l'Immortel Pie IX. En vérité si l'axiome *qui prouve trop ne prouve rien* est vrai, ce doit être dans le cas présent. Est-il possible en effet, qu'il y ait au centre de la Catholicité, un gouvernement si détestable que pour en finir avec lui, il faille mettre hache en bois pour le modifier [...] de fond en comble. Car que penser d'un gouvernement où il n'y a aucune justice!

Je commence par montrer au *Pays* que sa confiance dans les *faits Officiels* du Piémont [...] que ses appréciations sont fausses et injustes. *Il lui faut des faits officiels*, et comme on l'a vu ailleurs, c'est avec ces *faits officiels* qu'il réduit au néant toutes les opinions qui le contrarient (No 136). Il n'accepte pas les opinions de M. de Rayneval, Ambassadeur de France en Cour de Rome, ni celle de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, deux hommes bien connus pourtant en Europe. C'est dans les journaux Piémontais seuls qu'il trouve les *faits officiels* dont il a besoin pour réduire au néant toutes les opinions de ses adversaires (134). Dans les journaux des États Pontificaux, il n'y a pas à compter sur les *faits officiels*. Apparemment qu'il est

convaincu que là on fait des mensonges officiels, mais jamais au Piémont. C'est donc chez les révolutionnaires qu'il faut chercher la pure vérité.

Pour diminuer un peu cette confiance sans bornes que *Le Pays* reporte dans les faits officiels du Piémont, je pourrais citer ici les autorités que d'autres ont coutume de regarder comme respectables. Mais j'en suis certain, elles ne seront pour *Le Pays* que de chétives opinions, parce que ce sont des autorités religieuses. Je vais donc me hasarder de rapporter celle du *Times de Londres* qui sur la foi de son Correspondant, le Signor Gallenga, écrit ce qui suit du gouvernement provisoire d'Italie.

Rien, dit-il, n'est plus pénible, ni plus alarmant, que les mensonges accumulés ici par les fabricants de nouvelles, pour se tromper eux-mêmes et pour tromper tout le monde avec eux. On se frotte les yeux vraiment, et on doute si on est réveillé ou non, quand on voit les contradictions énormes qui se trouvent entre les affirmations des *feuilles officielles* et les faits qui tombent sous les sens, et que chacun admet dans la conversation.

Au risque encore de passer aux yeux du *Pays* pour un homme qui ne donne que des opinions, je vais citer une autre autorité protestante, qui me paraît des plus respectables, c'est celle de Lord Normanby, qui après avoir accusé le Lord Russel d'avoir donné au gouvernement d'Angleterre des renseignements incorrects sur l'Italie centrale, ce dont il lui fournit la preuve en citant le témoignage du Correspondant du *Times* qui avouait que le gouvernement révolutionnaire faisait publier des nouvelles tellement fausses que l'on croyait rêver en les lisant lui dit: *voilà donc ce que nous devons penser des informations puisées à cette source suspecte, et voilà pourtant le rêve auquel Lord Russel tient si bien qu'il ne permet pas même de le réveiller.*

Le Pays ressemblera-t-il au Lord Russel, en ne permettant à personne de le réveiller? Voudra-t-il toujours demeurer dans ce beau rêve qui lui représente le gouvernement Pontifical sous les plus hideux aspects, comme un gouvernement sauvage où la justice s'exerce d'une manière atroce, où les finan-

ces sont dilapidées à ce qu'il lui semble par le Cardinal Ministre d'État et ses frères qui partagent avec lui un si beau gâteau? Cela est bien à croire, car voyez- vous, ce n'est pas dans les journaux du Piémont qu'on lit toutes ces choses, et où les *faits officiels* qu'il sait toujours trouver dans ces journaux de prédilection, il saura bien réduire au néant ces futiles opinions du Signor Gallenga, du *Times*, et du Lord Normanby. Soyez sûrs qu'il les aura bientôt forcés de garder le silence s'ils osent répliquer quelque chose contre des *faits* aussi incontestables que ces *faits officiels*. Heureusement que les faits évangéliques ne peuvent pas venir en contact avec ces *faits officiels*, car qui sait ce qui en adviendrait? "À Rome, dit *Le Pays*, on déploie une grande rigueur contre les crimes politiques, mais on est très indulgents sur les coups de couteau."

Cette fois, *Le Pays* a contre lui un *fait officiel* du Piémont, il sera par conséquent obligé de convenir qu'il n'a émis qu'une opinion d'un autre, qui n'a pas un caractère officiel, puisqu'il s'est trompé. Or voici le *fait officiel* dont il s'agit. En 1846, l'immortel Pie IX, en montant sur le Trône Pontifical, trouva dans les prisons d'État des révolutionnaires qui y avaient été logés, pour crime politique, dans les derniers jours du Glorieux Pontificat Grégoire XVI. Plein de bonté et de mansuétude, le nouveau Pontife fit grâce à tous ces infortunés, et ordonna de les rendre à leur famille, et à leur patrie, en leur accordant leur liberté. Cette amnistie générale causa, comme tout le monde le sait, une joie universelle, surtout dans le Piémont, qui avait ses desseins tout formés de réduire toute l'Italie sous sa domination. C'est ce que reconnaît le Baron de Ricasoli, dont la lettre au St Père en Août dernier, que *Le Pays* n'a pas manqué de reproduire dans son no 139. Cette pièce, qui est un *fait officiel* atteste à tous les [...] l'astuce et l'hypocrisie du Piémont, commence du moins par un aveu solennel de la bonté du gouvernement pontifical, pour confondre *Le Pays*. Voici ces paroles bien dignes d'attention. *Douze ans se sont écoulés*, dit Ricasoli, *depuis que l'Italie émue des paroles de mansuétude et de pardon sorties de votre bouche, a conçu l'espérance de fermer la série de ses malheurs séculaires*. Ce premier Ministre du Piémont fait encore allusion à ce fait mémo-

nable de clémence, en disant au St Père, dans cette même lettre, *que les Italiens l'avaient entouré de leur joie et de leur vénération aux premiers temps de son Pontificat*. La même grâce a été accordée aux Républicains Romains qui ont voulu se soumettre, lorsque le St Père revint de son exil à Gaëte. *Le Pays* s'est donc trompé, et par le fait, il a calomnié le gouvernement Pontifical, qu'il voudrait faire passer pour tyrannique.

Pour ce qui est de la justice qui s'exerce contre les meurtriers, je puis certifier que durant l'espace de quelques mois, que j'ai demeuré à Rome, vers la fin de 1854 et au commencement de 1855, deux au moins de ces malheureux furent exécutés, en punition des meurtres qu'ils avaient commis. *Le Pays* peut compter sur l'authenticité de ce fait public à Rome, comme s'il était un *fait officiel* des États Sardes.

Le Pays se plaint amèrement de ce que, dans les États Pontificaux, la loi électorale n'ait pas encore été mise en force, et qu'il y ait si peu de voteurs pour former l'administration des finances et autres. Il devrait à plus forte raison se plaindre de la non exécution de cette importante réforme obtenue par la révolution dans son beau Royaume d'Italie. Le Lord Normanby, toujours en s'adressant au Lord Russel qui, s'il ne disait pas vrai, l'aurait sans doute démenti, nous assure que là aussi *le nombre d'électeurs avaient été arbitrairement restreint, que même sur ces votants ainsi choisis, comme favorables aux changements projetés, pas même la moitié d'entre eux n'a paru aux élections. Mais il y a mieux; ces électeurs ignoraient jusqu'au but pour lequel on leur faisait élire des Députés, ces Députés eux mêmes n'ignoraient pas moins pourquoi ils étaient convoqués, et enfin dans une séance muette de quelques minutes, ils ont dû voter sans débat, sans explication la déchéance d'un pays qui, cinq siècles durant avait produit de grands citoyens, dignes de cette patrie, et surtout supérieurs à cette [...] d'agents piémontais qui remplit seul aujourd'hui le Palais Vecchio.*

Le Pays nous dira maintenant si c'est ainsi que devrait se donner le *suffrage universel* tant vanté par les *journaux Officiels du Piémont*. Pour nous il nous est facile de comprendre que le peuple Italien n'est pas plus préparé au système électif,

dans les États Sardes que dans les États Pontificaux. Or s'il n'est pas capable de faire un acte si important, pourquoi le lui faire faire? Pourquoi mettre ce moyen de tout bouleverser, dans un pays, entre les mains d'hommes turbulents et audacieux? Ne faut-il pas convenir que le Pape agit en souverain sage et bon, en ne faisant que lentement les changements qu'il veut sincèrement opérer? Lorsque l'on sait tout le mal que causent les élections, et la démoralisation qu'elles produisent, on en voit toujours arriver l'époque, avec frayeur quand on aime sincèrement son peuple, comme le Pape aime le sien. *Le Pays* n'a donc aucune raison de tant crier à la noire exécution de la loi électorale dans les États Pontificaux. Il a donc grand tort de dire: *Quand un gouvernement donne si peu, et reprend ce qu'il a donné, ou du moins suspend indéfiniment l'application des réformes solennellement promises à quoi sert de venir crier à l'esprit révolutionnaire, dont on est responsable au fond par ses refus réitérés de tenir ses promesses?* Cette loi avait été promise en 1850, et selon lui, elle n'était pas exécutée en 1857, ce qui est faux, comme je l'ai prouvé dans ma troisième lettre. Ce n'était toujours que sept ans de délai. Or dans l'existence d'un peuple, sept ans sont peu de chose. Puis l'agitation de l'Italie durant cette époque n'était-elle pas une bonne raison de différer de faire un changement d'une telle importance? Le Pape a donc été très sage de ne pas se presser; et s'il a été sage et prudent en cela comme dans tout le reste, nous devons en conclure que *Le Pays* n'est ni juste, ni sensé, de tant crier contre son gouvernement. Je suis...

Sixième lettre de Mgr de Montréal à M.M. les Directeurs du journal *Le Pays*.

Dans cette lettre S. G. parle de la justice et des finances dans les Etats Pontificaux.

Montréal, 23 février 1862.

Messieurs,

J'ai à vous entretenir dans cette lettre de la justice qui s'exerce à Rome et de l'administration des Finances Pontificales. Il est une chose qui fâche surtout *Le Pays* et qui excite singulièrement sa bile contre le Gouvernement Pontifical; c'est la mauvaise administration de la justice et des Finances. À l'entendre, il y aurait à Rome, et dans tous les Etats Pontificaux un besoin complet d'une administration légale et régulière de justice, comme si vraiment il n'y avait là que des hordes sauvages de [...] et des tribus de Bedouins. Il cite avec complaisance Rossi, comme on l'a vu ailleurs, mais il a bien soin de ne pas dire que ce Rossi était un démagogue qui, comme bien d'autres, criait contre le gouvernement, afin d'arriver au pouvoir. Mais qu'arriva-t-il quand il y fut parvenu? Il arriva que pour vouloir soutenir le Pape qui l'avait nommé premier Ministre des Etats Pontificaux, il s'attira la haine des démagogues qui ne l'avaient poussé au pouvoir que dans le dessein de s'en servir pour forcer le Pape à abdiquer son pouvoir temporel. Ils s'en vengèrent comme on sait, en l'assassinant lâchement dans les vestibules du Parlement. Cette autorité ne signifie donc pas grand chose.

Mais quelle est donc cette justice exécrationnelle qui se suit dans tous les tribunaux Pontificaux? C'est tout simplement l'ancien droit Romain, auquel Les Papes ont fait de sages modifications, selon les besoins du temps. Or tout le monde sait que presque toutes les législations modernes sont basées sur ce Droit Romain qui tout naturellement doit se suivre plus ponctuellement à Rome qu'ailleurs. Que le Pape n'ait pas jugé à

propos d'échanger les lois criminelles de ce Droit contre le code criminel d'Angleterre, c'est ce qui doit être encore laissé à sa sagesse. L'on entend dire ici quelques fois à des hommes bien pensants, qu'ils préféreraient, dans un procès à mort, n'être jugés que par les Juges plutôt que de passer par des corps de *Jury*. Car ces hommes sages se sont plusieurs fois aperçu que la vie peut n'être pas en sûreté entre les mains de certains *Jury* mal composés. Qu'il y ait des défauts dans la justice humaine, à Rome comme ailleurs, qui en doute? Mais on peut assurer M. le Comte Solar de la Marguerite que *c'est à Rome où il y a plus de douceur dans les lois, plus de droiture dans l'administration de la justice et avec Mgr Poujoulat que les sujets du Pape ne sont pas les nègres de la Catholicité; qu'ils ont la vie à bon marché, et une existence municipale ... qui ferait envie à d'autres nations; qu'ils ne paient que de légers impôts et n'ont jamais été pressurés; avec le Journal (civilta catholica) que Rome est vraiment la capitale du monde; que tous ceux qui l'habitent s'y trouvent à merveille; mais que pour le menu peuple et pour les malheureux de toujours, il n'y a pas de séjour comparable.*

Le Pays ne pourrait pas à coup sûr en dire autant de son admirable Royaume d'Italie. Car, comme je l'ai fait voir dans une autre lettre, il n'y a rien de plus sauvage ni de plus atroce que la justice sommaire qui s'y exerce, en fusillant de pauvres malheureux qui n'auront fait souvent que protéger leurs propriétés à corps défendant. Belle Italie! autrefois si heureuse, quand tu étais gouvernée par tes maîtres légitimes, que tu est malheureuse depuis que tu es tombée entre des mains si cupides et si sanguinaires! Que Dieu nous préserve de toutes les horreurs qui se commettent impunément dans ton sein!

Qu'il éloigne à jamais de nous ces cruels vautours qui dévorent tes entrailles! Qu'il nous apprenne, par ton courage, à ne jamais prêter l'oreille à ces discours séduisants de l'impiété qui enivrent les nations pour les livrer à un affreux vertige! Ah! puisse notre heureux Canada ne voir jamais l'horrible dévastation d'une révolution comme celle qui a dévasté la France, trois ou quatre fois, depuis un demi siècle, et comme celle qui

désolé l'Italie depuis une couple d'années! Mais j'en reviens à la question si délicate des Finances.

Le Pays aime que les Finances soient prospères, et il s'élève avec force contre le gaspillage des deniers publics. Il a parfaitement raison. Il condamne les *Déficits* parce qu'ils mènent tôt ou tard à la banqueroute. Il a également raison, et de fait il n'y a que ceux qui s'enrichissent à faire des banqueroutes qui puissent les aimer.

Son but, dans la présente discussion est de prouver à ses lecteurs que les finances Pontificales sont mal administrées et qu'il y a du pillage. Il prétend prouver, par des chiffres un *déficit* de 31,000,000 de francs et une augmentation de 136,905,355 f. dans la dette publique durant les cinq ou six années qui ont précédé 1858. Enfin, tous comptes balancés, il trouve une somme de 61,301,000 f. dont on ne rend pas compte. Il assure que ces comptes sont des *faits officiels*. Mais il se réserve de dire plus tard quelles sont ses autorités. (no 136). Cependant, dans son no. 134, il fait assez connaître que c'est dans les Journaux du Piémont qu'il va chercher les *faits officiels*. Voici maintenant ce qu'il faut conclure; c'est que tous ces concepts ne sont point admissibles, parce que d'abord ils sont anonymes, sans nom d'auteurs, sans aucune autorité par conséquent; et ensuite parce que, quand même ils seraient prouvés et authentiqués par des *faits officiels*, ils n'en seraient pas moins inadmissibles, parce que les *faits officiels* du Piémont ne sont nullement dignes de foi, comme je l'ai prouvé dans ma 4^e lettre, sur l'autorité du correspondant du *Times* et celle de Lord Normandy, auxquelles autorités je puis en ajouter une infinité d'autres si besoin est. Les comptes en question du Gouvernement Pontifical sont tous anonymes; il s'en suit qu'un public éclairé et judicieux ne peut pas plus les admettre qu'une Cour de justice n'admettrait les comptes des particuliers ou des corporations, ni même ceux du Gouvernement; s'ils étaient anonymes, quand même on lui dirait qu'ils reposent sur des *faits officiels*, que l'on produira quand on trouvera bon. Evidemment *Le Pays* n'a pas fait preuve d'une bonne logique. Il attaque le Gouvernement Pontifical dont l'univers Catholique vénère l'intègre justice, et pour toute preuve, il

montre ces chiffres insignifiants. C'est, il faut l'avouer, un peu trop compter sur la bonhomie de ses lecteurs.

Je pourrais en demeurer là jusqu'à ce que *Le Pays* eut donné ses preuves que les comptes qu'il a exhibés dans son numéro 136 sont des extraits de ceux de la chambre Apostolique, dûment authentiqués par des noms respectables, qui font foi dans toutes les sociétés. Car s'il n'a pour prouver ses allégués que ses journaux Piémontais ou son *Siècle* ou autres autorités de cette espèce, je suis tout décidé d'avance à n'en faire nul cas. Car un gouvernement qui ment habituellement, comme fait celui de Turin, ne mérite aucune confiance.

Je dirai maintenant un mot des comptes dont *Le Pays* a fait son cheval de bataille, pour attaquer avec sa violence ordinaire, le Gouvernement Pontifical. Je vais citer mes autorités en protestant toutefois que je ne les considère pas comme officielles, quoique je n'entretienne aucun doute sur leur entière véracité.

La première est la *Correspondance de Rome* qui dans sa feuille du 21 Décembre 1861 no 175, parle des comptes en question en ces termes:

L'imprimerie de la Chambre Apostolique vient de publier le règlement définitif du Budget de l'État Pontifical pour l'année 1858, la dernière où le St. Père ait été en possession de son domaine temporel dans son intégrité. Outre les résultats généraux, il y a des tableaux comparatifs qui signalent, pour chaque Service, d'une part les recettes et les dépenses prévues lors de la discussion du Budget, d'autre part celles qui ont eu lieu réellement pendant l'année.

Ce journal donne ensuite quelques extraits de ces comptes officiels, par lesquels il appert que la dépense totale pour les divers ministres a été d'environ seize millions sept cent mille écus romains et que la recette totale ne s'est pas élevée à quatorze millions d'écus. Par ces deux chiffres de dépense et recette l'on voit qu'il y a un déficit de plus de deux millions d'écus. Ce déficit est occasionné par l'intérêt de la dette pontificale qui était à cette époque, 1858, de quatorze millions et cinq cent soixante dix mille écus.

La *Civiltà Catholicà*, excellent journal qui se publie aussi à Rome, rentre aussi dans le détail des comptes de cette même année 1858. J'y vois un article qui contredit un allégué du *Pays*, qui présente chaque année une augmentation dans la dette Pontificale, tandis que il y a eu un *accroissement continu pendant les huit dernières années, à l'exception de 1857, du produit de la douane*. "Ce produit, dit la *Correspondance de Rome*, s'est élevé à huit millions d'écus."

Comme on le voit je ne prétends pas donner des comptes en détails, mais seulement fixer certains faits importants sur la nature de ces comptes. Ces faits sont d'abord que le revenu ayant augmenté chaque année le *déficit* a dû diminuer en proportion, et ensuite que le *déficit* total serait, non trente-un millions de francs, comme le veut *Le Pays*, mais un peu plus de deux millions d'écus comme le montre la *Correspondance*.

Il y a sans doute une énorme différence entre deux millions d'écus et trente-un millions de francs dans le chiffre des *déficits*. Ce chiffre de trente-un millions de *déficit*, cet autre de soixante-un millions trois cents un mille francs, dont on ne justifie pas l'emploi, et celui de cent trente six millions neuf cent cinq mille trois cinquante cinq francs d'augmentation dans la dette Pontificale préoccupe singulièrement *Le Pays*.

Il croit pouvoir assurer, qu'il a découvert le gouffre dans lequel se sont engloutis les énormes capitaux qui se sont échappés de la Caisse publique. Car sans en faire un article de foi pour ses lecteurs, il leur fait remarquer que les frères Antonelli, qui étaient pauvres, il y a dix-huit ans sont aujourd'hui de gros millionnaires. N'est-ce pas là faire planer sur une des plus honorables familles de Rome, un soupçon très grave et souverainement injurieux? À-t-il des preuves que ces hommes si-haut placés auraient mis leurs mains sacrilèges dans le trésor de l'Eglise? Il ne le dit pas; et il ne se charge pas non plus de le prouver. Il se contente d'insinuer dans l'esprit de ses lecteurs les charitables soupçons que le [...] a formés dans le sérieux examen qu'il a fait de la Trésorerie Pontificale.

Mais il a beau faire, il est trop bas et petit pour pouvoir cracher ainsi à la face du Cardinal Antonelli, qui a mérité par ses éminentes qualités une réputation Européenne; qui est le fidèle

ministre de l'immortel Pie IX qui, à la demande des Empereurs d'Autriche et de France, devait représenter le St. Siège dans le Congrès de Paris, s'il eut eu lieu; qui est par sa vigoureuse administration, la terreur des révolutionnaires, qui en 1855 ont voulu se défaire, par un lâche assassinat d'un homme qui sait si bien paralyser leurs coupables projets. N'ayant pas pu lui oter la vie, ils travaillent à lui oter sa réputation; non seulement comme Ministre du Souverain Pontife mais encore comme honnête homme.

J'étais à Rome lorsque se commit cet horrible attentat contre ce cardinal ministre d'Etat. Je fus témoin de l'horreur que toute la ville ressentit, en apprenant cette nouvelle lamentable. Je représentais auprès du St. Siège tout le Canada catholique, à cette époque où je me trouvais dans la ville éternelle, à l'occasion de la glorification de la Bienheureuse Vierge, mère de Dieu, pour la définition du dogme de son Immaculée Conception. Ma position me faisait un devoir d'aller, au nom de tout mon pays, offrir à son Eminence le sentiment de notre profonde affliction à la nouvelle d'un attentat si inouï. Il y avait foule dans les salons du Cardinal, mais j'eus mon tour comme les autres, pour lui adresser quelques mots de condoléance. Sa grande et belle âme se peignait dans sa figure qui était calme et sereine et dans ses paroles qui n'exprimaient que paix et charité. Bientôt après il était aux pieds du Souverain Pontife pour solliciter la grâce de celui qui avait failli lui enfoncer son poignard dans le sein; et n'ayant pu l'obtenir, il s'en est consolé en se chargeant de pourvoir à tous les besoins de la veuve et des enfants du malheureux que l'esprit révolutionnaire avait mené à l'échafaud. Je suis heureux de pouvoir raconter ici ce trait qui fait tant d'honneur à la vie et aux vertus privées de cet homme éminent, qui brille de tant d'éclat dans sa vie publique. Puisse ce faible témoignage rendre au mérite et aux services importants que rend au St. Siège ce [...] Cardinal réparer l'outrage inqualifiable que lui avait fait *Le Pays*. Puisse-t-il être aussi un acte suffisant de réparation publique et solennelle pour la ville et le diocèse de Montréal, où quelques uns ont participé à cet outrage, savoir ceux encourageant le journal qui s'en est rendu coupable.

Mais *Le Pays* qui s'offense de tant de prétendus vols, commis dans l'administration des finances Pontificales, ne voit rien dans les caprices de la révolution qui puisse inquiéter la conscience.

Il n'est que trop vrai que Victor Emmanuel a volé au Pape les deux tiers des Etats Pontificaux; à François II, le royaume de Naples; à Louise Marie, Parme; à François V, Modène; à Ferdinand IV, Florence. *Le Pays* ne blâme pas; et au contraire il trouve admirable, un si grand vol, une si criante injustice, un sacrilège si révoltant. Le Cardinal Antonelli ni aucun autre n'a volé au trésor Pontifical 61,000,000 de francs. Mais on a dit dans quelque journal révolutionnaire que cette somme énorme ne se trouvait pas dans la caisse pontificale, que quelqu'un par conséquent l'a volée et que ce quelqu'un ne peut être que le Cardinal Antonelli qui a rendu ses frères millionnaires. Donc c'est lui qui l'a volée et c'est pour *Le Pays* mot d'Évangile: c'est vrai et cent fois vrai; si vrai que personne au monde n'est capable de lui prouver le contraire. Il ne faut pas s'en étonner; car tel est le génie de la révolution. "Tout ce qui aime l'Eglise, tout ce qui sert l'Eglise, tout ce qui veut l'honneur et la liberté de l'Eglise, dit la *Correspondance de Rome*, outrage la révolution. En revanche, tout ce qui abhorre l'Eglise, tout ce qui persécute l'Eglise, tout ce qui déshonore et avilit l'Eglise, flatte la révolution et mérite ses faveurs." Toutefois, pour mieux tromper les catholiques elle affecte du respect pour la religion et ses ministres. Pour s'en convaincre, il suffirait de lire la lettre que Ricasoli écrivait au St. Père, en Août dernier, et que *Le Pays* a publiée dans le No 136 du 14 Décembre 1861. Le ton de cette lettre insultante est l'hypocrisie personifiée.

Mais il est une chose qui devrait, du moins satisfaire *Le Pays* par rapport aux finances Pontificales, c'est la somme maligne allouée au Pape, aux Cardinaux et autres employés de l'administration. On en jugera par un article de la *Correspondance de Rome*.

Une somme fort modique, six cent mille écus sont alloués pour dépenses de l'ordre ecclésiastique. Avec cette somme

de trois millions deux cent mille francs, on pourvoit aux choses suivantes: Entretien de la Cour Pontificale, traitement des Cardinaux, Congrégations Romaines, subventions à la Propagande, Secrétairerie d'état, corps diplomatique du St. Siège à l'étranger, gardes Palatines, fonctions religieuses, entretien des Palais Apostoliques et de leurs dépendances, musées, bibliothèques, pensions de retraite pour les personnes attachées à la Cour Pontificale. Le cammerlingat a couté 34,000 écus.

Le Pays ne pourrait assurément pas en dire autant de son gouvernement modèle du Piémont, dont les finances sont dans le plus pitoyable état. Voici ce que nous en dit le même journal.

"Tandis que l'emprunt Piémontais tombe de chute en chute à 65,50, malgré les prédictions dorées de Mr. Bastoggi, et ces beaux rapports où il escamotait prestement toutes les quantités négatives, et faisait miroiter des colonnes de chiffres dociles aux yeux du Parlement, tandis que la Banqueroute menace le royaume nouveau-né, le gouvernement romain paie ponctuellement ses dettes et fait face à toutes les dépenses. La plus sévère économie règne partout, depuis le Palais du Souverain jusqu'à la plus humble administration. Une commission présidée par Mr. Salviati, vient d'être nommée par le Pape pour préparer la vente de tous les objets précieux qui lui restent encore... Cette vente aura lieu après Pâques. La Révolution aura beau rugir autour de Pie IX, lui voler ses plus riches provinces et le réduire à vivre d'aumônes, il lui reste toujours le droit de dire: *"Tout est perdu pour l'honneur."*

Ceux donc qui savent si bien faire des chiffres, pour un des leurs et dans les comptes piémontais, seraient très capables d'en faire de très vilains pour faire faire banqueroute au Gouvernement Pontifical, en faisant augmenter sa dette jusqu'à 136,905,355 f., en lui trouvant un déficit à [...] de 31,000,000 f. et en présentant une petite balance de 61,301,000 f. dont on ne peut justifier l'emploi pour avoir le plaisir de laisser croire que

le Cardinal ministre d'Etat aura partagé ce léger magot [...] qu'il a déjà enrichis de tant de millions. En vérité il faut avoir grand besoin de décrier le Gouvernement Pontifical pour user de tels moyens!

C'est donc chez *Le Pays* un parti bien pris de censurer *l'entourage du Pape* et le Pape lui-même, par contrecoup, et de laver ceux qui le méprisent ou l'outragent! Ainsi *Le Pays* qui traite si mal le Cardinal Antonelli, n'a que des éloges à faire du prince Napoléon, qui a soulevé, en France, tout le parti religieux par son trop fameux discours, dans la chambre des Pairs, contre le Souverain Pontife. *Le Pays* trouve qu'il n'a pas trop parlé, et que nous avons bien mal fait à Montréal, de n'avoir pas été plus courtois envers ce prince généreux, qui a bien récompensé *l'Institut-Canadien*, pour le beau compliment qu'il lui avait adressé, en le félicitant d'avoir été assez courageux pour dire du Pape, ce qu'il en avait dit. Car il lui a envoyé des volumes de 40 pouces de largeur, sur 18 de hauteur, éblouissant par la magnificence extraordinaire des reliures, et l'éclat des dorures. Ces beaux livres vont donc briller dans les rayons de la Bibliothèque de *l'Institut-Canadien*. Malheureusement quelques beaux et bons qu'ils soient, ou puissent être, ils ne pourront pas faire lever l'interdit, porté par l'autorité de l'Eglise contre cette Bibliothèque, qui, à cause de ses livres contraires à la foi et à la morale est une sentine puante qui infecte notre ville.

Comme de raison *Le Pays* s'est fâché contre le Comte de Montalembert qui a eu assez d'esprit pour comprendre et pour dire que *l'Institut-Canadien* avait fait deshonneur à son catholique pays et à ses religieux concitoyens. Mais tout ce qu'il a pu dire contre cet homme justement célèbre, n'empêcherait pas ses concitoyens, j'en suis certain, de fêter en masse, ce noble comte, ce grand Orateur, ce savant écrivain et surtout ce bon catholique. Oui, s'il venait ici, il serait mieux reçu que le Prince Napoléon, qui dans le fond, nous a insultés, tous, en insultant notre Père. Il n'y aurait point de local, je pense, assez spacieux, pour contenir les foules qui se presseraient autour de la tribune qu'il voudrait bien faire retentir de sa voix éloquente

et entraînant. Il n'aurait pas à donner pour se faire louer et admirer, le plus petit *In-Seize*. C'est que lui, il a un mérite personnel, des vertus acquises, de riches talents développés, une réputation sans tache que *Le Pays* n'est pas capable de ternir le moins du monde.

Je suis,

Septième Lettre de Mgr. de Montréal à MM. les Directeurs du journal *Le Pays*.

Dans cette lettre, S. G. montre que *Le Pays* est immoral et dangeureux surtout aux jeunes personnes qu'il peut induire à faire des mariages malheureux. Il tire des conclusions pratiques concernant les Directeurs et les Abonnés de ce journal.

Montréal, 24 février 1862

Messieurs,

Je pense vous avoir prouvé dans mes six lettres précédentes que *Le Pays* est *anti-chrétien, anti-catholique, anti-social* et *calomniateur* du gouvernement Pontifical. Il me reste à vous faire voir, dans cette septième lettre, qu'il est *immoral*, et pour cette raison dangeureux surtout à vos enfants, comme à toute la jeunesse Canadienne, sur qui repose nécessairement l'avenir de notre belle et chère Patrie. Pour vous prouver que ce caractère *d'immoralité* convient au *Pays*, je vais tout simplement citer ses propres paroles, dans toute leur nudité, pour que chacun soit plus à même de juger en quoi elles blessent différentes vertus qui forment le dépôt sacré de la morale chrétienne. Oh! qu'il m'en coûte d'aborder ce sujet délicat, devant tout un public! Il me faut, je vous l'avoue, pour m'y déterminer, tout l'amour que Dieu m'a donné pour la jeunesse du Diocèse sur qui repose nécessairement l'avenir religieux de notre belle et chère Patrie.

Je jette donc un coup d'oeil rapide sur quelques-unes des colonnes du *Pays*, et j'en citrais par-ci par-là, des paroles qui affligent mon coeur.

Dans son numéro du 26 Mai 1860, *Le Pays* louait les acteurs et invitait ses lecteurs à fréquenter le théâtre. Il saturait l'esprit et le coeur de ses lecteurs des mauvais principes de Dumas, qui, dans sa littérature, justifie le duel, en disant entr'autres belles choses: "L'offense était réciproque; par conséquent il n'y avait pas à refuser." *Le Pays* est imprêgné d'un si mau-

vais esprit, que presque partout, il laisse échapper des traits qui blessent tantôt une vertu, tantôt une autre, comme il est facile de s'en convaincre en lisant ses écrits contre le gouvernement Pontifical. Il y a chez lui de la *mauvaise foi*, quand il dit à ses adversaires *qu'il traite le Pape mieux qu'eux*; et en leur *prêtant des admissions calomnieuses à son égard*. - Il est astucieux en faisant semblant de rendre *justice au Pape* pour mieux le tourner au ridicule; et en voulant faire croire *que son entourage s'oppose aux réformes qu'il voudrait faire, en les rendant impossibles* pour n'être contrôlé par personne, en assurant *qu'aucune réforme n'a été faite*, tandis que le contraire est certain, et, en attribuant pour cette raison au gouvernement toute la cause de la révolution. Il se fait le *Panégyriste* constant et dévoué du parti révolutionnaire, qui ne respecte ni les principes, ni l'ordre, ni la justice, ni la propriété, rien enfin comme il est facile de s'en convaincre. L'Autriche qui a protégé les Etats Pontificaux est *hypocrite, voleuse*, et ses actes sont ceux d'une *mendicité ignoble*. C'est un pouvoir *hypocrite, brutal et mendiant tout à la fois*. Les 29,000,000 f. qui lui ont été payés, pour le service des troupes ne sont *qu'un brigandage*. *L'Autriche vole le Pape*.

Il a un souverain mépris pour ceux qui croient avoir raison de le démentir, car leurs *dénégations* sont *enragées... Ils ne se fâchent autant que parcequ'ils sentent que, ni la raison, ni les faits, ni la vérité, ni le bon sens ne sont de leur côté. Ils n'ont pas la compréhension claire de la discussion qu'ils soutiennent. Ils les envoie à l'école du Dauphin des mers Grecques. Ils n'écrivent que pour faire contenance. Il les déclare incapables de lui donner les explications qu'il demande. Il fait des insinuations injurieuses au caractère des personnes employées dans l'administration des finances Pontificales. Puis il s'écrie: Qu'est devenue une balance de 61,000,000F. dont on ne justifie pas l'emploi à l'en croire? Est-ce une impiété, ou une calomnie, ou une insulte au Pape que de vous demander cela* (No 134 et 136 en Décembre 1861).

Je me contente, Messieurs, de mettre sous vos yeux ces courts extraits du *Pays*, pour que vous jugiez par vous-mêmes et d'après ses propres écrits, s'il respecte la morale chrétienne,

qui veut que l'on soit en tout temps, et envers toutes sortes de personnes, sincère, juste, honnête, respectueux, plein d'égards et d'attentions. En lisant ses écrits, ses Abonnés apprennent-ils à bien remplir les devoirs de justice, de douceur, de charité, qui nous sont si fortement recommandés à tous par la morale évangélique? Apprennent-ils à respecter ceux qui sont élevés en dignité, comme les Pères de la société? Apprennent-ils enfin à se prévenir les uns les autres par des témoignages d'honneur et d'estime comme le veut le Prince des Apôtres? En un mot apprennent-ils à accomplir fidèlement ce grand précepte de morale que nous a enseigné notre commun Maître. N. S. Jésus-Christ, en nous ordonnant à tous de rendre à Dieu, ce qui appartient à Dieu, et à César ce qui appartient à César? S'ils ne l'apprennent pas, et s'ils ne peuvent pas l'apprendre du Pays, ce grand précepte de Morale, ce journal est dans ce cas très évidemment un journal immoral.

Mais j'ai, Messieurs, à attirer votre sérieuse attention sur un autre point de morale qui vous intéresse tout particulièrement, parce que vous êtes, je pense, à la tête de charmantes familles, et que vous vous intéressez vivement au bonheur de vos enfants.

Ces tendres enfants, maintenant l'objet de vos délassements, après les fatigues du bureau vous préoccupent pour l'avenir. Aussi votre premier soin est-il de les placer dans de bonnes maisons d'éducation, afin de les préparer à bien fournir la carrière qui les attend plus tard, dans la société. En visitant nos collèges et nos couvents, je m'associe de grand coeur à vos joies et à vos espérances dans l'avenir de ces bons enfants. Comme en les bénissant, au nom de Dieu, je leur recommande de toujours travailler à faire votre bonheur, en ne faisant jamais rien qui vous chagrine, en retour de vos généreux sacrifices, pour leur donner une éducation si soignée! Dans mes préoccupations paternelles, car je suis aussi leur père, je pense aux dangers qui les attendent au sortir de ces sanctuaires, où on leur fait sucer en même temps, la piété et la science. Arrivera bientôt pour ces jeunes personnes l'âge où il leur faudra prendre un parti. Ce choix, vous le comprenez, doit se faire avec la plus sérieuse attention. Mais, hélas! on ne réflé-

chit guères dans le jeune âge. Heureux si alors, ils trouvent de bons amis, des guides sages, des livres ou journaux agréables mais intéressants. Car il leur sera possible de ne pas faire de chûte, en traversant cet âge critique; et le choix qu'ils feront d'un époux ou d'une épouse sera heureux. Alors on peut compter sur un avenir de prospérité, de joie et de bonheur.

Mais que leur arrivera-t-il, si par malheur un mauvais journal vient, à l'âge des passions leur mettre en tête, l'amour, la plus folle et la plus fougueuse des passions? Il leur arrivera de bien tristes choses! Je puis vous le dire, après 40 années d'exercice dans le saint ministère, et 25 ans d'épiscopat. D'ailleurs, l'expérience du monde que vous avez sous les yeux, a pu aussi vous en dire bien long sur les maux incalculables qui sont nécessairement la suite d'un mariage mal assorti.

Pour vous faire voir maintenant que *Le Pays* pourrait bien tourner la tête à quelques-uns de vos enfants, et leur occasionner de faire un triste mariage, je vais esquisser ici rapidement un roman qui se trouve dans son No 138, 12 Décembre 1861.

Le vaudevilliste, qui est le héros de ce roman, se présente sur la scène, comme un très habile homme, qui fait marier tout le monde. Ce prélude est de nature, à piquer la curiosité des jeunes gens. C'est d'ordinaire au théâtre que se font les bonnes rencontres, pour trouver à se marier. Il y a donc là pour les jeunes personnes une tentative d'aller à la comédie, et un danger de faire un mariage qui serait une triste comédie.

Notre vaudevilliste qui prétend pouvoir marier à l'aide de son art, les plus rétifs, croit pouvoir disposer à cette fin de toutes sortes de moyens. Il révèle donc quelques-uns de ces moyens, qui quelquefois, quand cela est nécessaire, ne sont rien moins que *des empoisonnements ou des assassinats*. Il a ses manières pour former le coeur de ses élèves. En voici une. *L'amour doit être assez aveugle et assez sourd à la voie de la raison pour braver tous les dangers.*

Il a encore d'autres secrets pour arriver à son but. *Les intrigues s'écrie-t-il pour faire de plus vives impressions, les Disputes et les Duels, voilà ce qui constitue l'intérêt d'une pièce. Les Duels surtout, ah! les Duels! quelle admirable invention! Aussi, en use-t-on! C'est un moyen toujours nouveau, cela, et les qui*

proquos! Il apprend à ses adeptes à vaincre des rivaux, s'il s'en rencontre. *He bien!* leur dit-il, *on éconduit son rival et l'on se fait armer, morbleu! C'est précisément dans cette rivalité que gît tout l'intérêt de l'oeuvre et au point de vue de l'art des intrigues des mariages.*

Voici quelques-unes de ses leçons. *Mais encore une fois ce que tu appelles les intrigues et la guerre, c'est la vie, c'est le mouvement...sans le mal, le bien n'existerait pas...sans la haine, pas d'amour...tu désires trouver le Paradis dans le mariage!...jeune insensée!! Le paradis serait pour toi ce qu'il a été peut-être pour nos grands parents, le séjour d'un ennui intolérable, dont tu ne tarderais pas à vouloir sortir à tout prix, fut-ce à leur exemple en croquant la pomme amère de la science...C'est le mari qui fait la femme.*

Enfin, après quatre grandes colonnes du *Pays* écrites sur ce ton pour inculquer ses détestables machines, et tourner nos livres saints en ridicule, par des allusions impies et sacrilèges, un mariage de comédie se fait, comme de raison, légèrement, sans réflexion, sous l'impression des fumées d'un déjeuner préparé tout exprès pour enlacer un jeune étourdi, qui donne sa main à une fille qu'il ne connaissait pas.

Oh! Dieu! quelle morale! Quelles leçons! Quels exemples pour des enfants innocents! Mon coeur est navré de douleur, quand je pense que *Le Pays* va, de maison en maison, colporter un poison d'autant plus à craindre, qu'on ne le craint pas, et qu'on l'avale en riant et en s'amusant. Ce journal me paraît devoir faire l'effet que produirait un pâtissier qui irait vendre en tous lieux des gateaux fort appétissants pour les enfants, mais empoisonnés. Il me semble vous voir, vous et vos épouses et tous vos voisins, jeter au feu ces pâtisseries, à la première nouvelle ou même au simple soupçon, qu'elles pourraient contenir du poison; et vous ne trouveriez j'en suis sûr, que des approbateurs de vos sages précautions. Que si des maladroits s'avisaient de vous conseiller de ne pas craindre, et que, vous et vos enfants pouvez en manger, vous les regarderiez comme des complices d'un tel attentat à votre vie et à celle de vos enfants, et vous auriez raison.

À vous maintenant, Messieurs, de voir si la doctrine d'un journal, qui empoisonne les esprits et les coeurs de ses lecteurs n'est pas plus à craindre, que le poison du pâtissier qui spéculerait sur la vie de ses pratiques. Car enfin, la vie de l'âme n'est-elle pas mille fois préférable à celle du corps! Pouvez-vous douter des maux affreux, que lancent les mauvais journaux, en voyant aujourd'hui de vos yeux, l'horrible désolation de l'Italie, en proie à la fureur de la révolution! Car c'est là le fruit amer des mauvaises lectures. Or le mauvais journal, est sans contredit pire que le plus mauvais des livres. Car il arrive chaque jour chez ses abonnés, avec des nouvelles intéressantes et des faits nouveaux, qui piquent leur curiosité. Ils n'auraient peut-être, ni le temps ni la patience de lire tout un livre. Mais ils trouvent toujours moyen de lire tout leur journal. Comme ils ont confiance dans ce journal, ils se mettent à son école, l'écoutent comme un oracle, et adoptent tous ses principes. Si donc ses principes renferment un poison subtil, ils se trouveront empoisonnés, sans s'en apercevoir. C'est lorsque les masses ont été ainsi empoisonnées par les mauvais journaux, que le vertige s'empare de toutes les têtes. Ce levain des mauvaises doctrines fermente alors au sein des nations entières, pour y produire ces affreuses convulsions, que vous voyez régner aujourd'hui, dans la malheureuse Italie. Ce qui arrive à l'Italie, ce qui arrive à la France trois ou quatre fois par siècle, nous arrivera infailliblement. Puisse cette prédiction être fausse! Puisse notre heureux Canada n'être jamais bouleversé par ce terrible ouragan! Il ne le sera pas si le journalisme ne l'empoisonne pas; et il le sera certainement, si on y lit des mauvais journaux, des mauvais romans.

Je vous en conjure donc, Messieurs, par l'amour que vous avez pour votre religion et votre pays, cessez de soutenir un journal qui est l'ennemi caché de l'un et de l'autre; qui est, je vous le répète, anti-chrétien, anti-catholique, anti-social, anti-religieux. Je conjure de même tous vos abonnés de cesser de lui donner leur encouragement et leur appui. Qu'ils ne se tiennent pas pour excusés, sous prétexte qu'ils savent mettre de côté tout ce qu'il y aurait de mauvais principes dans ce journal. Ils se trompent très certainement. Car, il est très difficile

de distinguer l'erreur de la vérité, surtout lorsque l'erreur apparaît avec tout le brillant de la vérité. On ne raisonne pas ainsi quand il est question de manger un beau pain de froment mêlé d'ivraie, ou de boire une liqueur délicieuse, mêlée d'un poison subtile. Car on sait bien qu'une fois que ce poison sera avalé, on ne pourra le séparer de ce pain ou de cette liqueur, qui l'aurait introduit dans l'estomac.

Enfin, Messieurs, j'ai rempli un devoir impérieux en vous donnant ces avis. Si vous les prenez bien, comme je l'espère, vous consolerez la Religion que *Le Pays* afflige profondément par ses écrits irrégieux et immoraux, et vous attirerez sur vos familles, un bonheur d'autant plus solide qu'il sera fondé sur de vraies vertus. Si, au contraire, vous laissez ce journal, dans cette mauvaise voie, dans cette route écartée et pleine de précipice où il s'est engagé, tous vos pasteurs et tous vos honnêtes concitoyens s'en affligeront et se verront dans la dure nécessité de rompre des liens bien chers et bien sensibles.

Pour ma part, je ne cesserai de déplorer, dans l'amertume de mon âme, les maux que *Le Pays* va continuer de produire dans cette ville et dans ce Diocèse. Hélas! il en a déjà fait beaucoup, et beaucoup plus que vous ne pensez. Je m'en affligerai d'autant plus sensiblement que je vous verrai assumer plus tranquillement une responsabilité effrayante. Car je ne puis me le dissimuler, ni vous non plus, car vous avez la foi: tout le mal qu'a fait par le passé et que fera à l'avenir ce mauvais journal vous sera imputé par le juste juge. J'en aurai eû aussi moi la responsabilité devant ce juge terrible. Si par lâcheté, faiblesse ou respect humain, je laissais, sans oser élever la voix, entamer le dépôt sacré des saintes doctrines, si je laissais outrager la Ste Eglise, son Pontife et ses Pasteurs, sans ouvrir la bouche, et en gardant un silence prévaricateur comme un chien muet, qui n'aboie pas lorsque des malfaiteurs font fraction à la maison de son maître, vous me trouverez donc toujours à la brèche, tant que j'aurai un souffle de vie, si *Le Pays* n'abandonne pas cette mauvaise voie.

Je suis bien véritablement, Messieurs, votre très humble et obéissant Serviteur.

Les Directeurs du Pays à Mgr Bourget

Montréal, 4 mars 1862

Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal

Monseigneur,

Les Directeurs du *Pays* ont pris en leur plus sérieuse considération les sept lettres que Votre Grandeur leur a fait l'honneur de leur adresser avec la demande de les publier dans les colonnes de ce journal, et ils sollicitent la permission d'exprimer respectueusement à Votre Grandeur le regret qu'ils éprouvent de ne pouvoir se rendre à Son désir.

En même temps, les Directeurs du *Pays* sentent que la nature même de ces lettres, et la position élevée de celui qui les a écrites, leur imposent le devoir de motiver leur décision un peu plus longuement qu'ils ne l'auraient fait dans une circonstance ordinaire.

Le Pays représente dans la presse canadienne un parti politique formé en dehors de toute controverse religieuse, et dont la sphère d'action n'embrasse que les intérêts matériels et moraux de notre commune patrie. Jamais il n'a eu la prétention de s'ériger en tribunal dogmatique, laissant aux autorités compétentes le domaine entier des doctrines religieuses et de la foi, ne s'adressant qu'à l'intelligence, à la raison et à la conscience du peuple dans les matières qui concernent la régie et l'administration de ses affaires temporelles.

Les institutions libérales dont nous jouissons, la forme de notre gouvernement, autorisent et justifient cette attitude, quel que soit, d'ailleurs, le sens politique dans lequel se manifeste cette liberté d'examen et de discussion qui forme l'un des plus précieux apanages des gouvernements constitutionnels. Nous avons toujours cru, et nous croyons encore, que cette position se concilie parfaitement avec le caractère de chrétien, de catholique et de bon citoyen.

Imbus de ces principes et de ces notions sur les devoirs et les droits de la presse, sous l'empire d'institutions libres, la direction que nous avons imprimée au *Pays* s'en est nécessairement

ressentie. Dans un but et pour des motifs que nous ne voulons pas approfondir, on n'a pas assez tenu compte de cette réserve de notre part; aussi, dans les luttes que nous avons eu à soutenir, avons-nous plus d'une fois déploré que nos adversaires aient méconnu leur position et la nôtre jusqu'au point de faire intervenir la religion et sa divine autorité dans une polémique où elles se trouvaient singulièrement déplacées.

Le Pays, loin de s'engager sur un terrain qui n'est pas le sien, a protesté hautement contre cet abus des choses saintes, et le public éclairé lui a donné raison, en l'entourant d'un patronage de plus en plus marqué. Or, c'est pour ne pas nous départir de cette règle de conduite, adoptée dès la fondation du *Pays*; c'est pour maintenir intacte la ligne de démarcation qui sépare les choses de l'ordre spirituel de celles que Dieu a livrées aux disputes du monde que nous désirons éviter une discussion avec Votre Grandeur sur des matières qui ne sont pas, à la vérité, du domaine du dogme et de la foi, mais dans lesquelles Votre Grandeur apporte la dignité et l'autorité d'un Pontife de l'Église.

Nous disons que nous désirons ne pas discuter, car il n'a pu entrer dans la pensée de Votre Grandeur que *Le Pays* publierait, sans songer à se défendre, sept longues lettres dans lesquelles des accusations, aussi graves qu'imméritées, sont accumulées contre lui.

Du reste, nous déclarons en toute sincérité que nous ne pouvons voir à quel but profitable et utile conduirait une discussion de ce genre avec Votre Grandeur. En effet, il s'agit principalement de faits qui se passent sous les yeux de tout le monde en Europe, et plus immédiatement dans la péninsule italienne: ce sont les pages de l'histoire contemporaine qui se déroulent une à une et qu'il s'agit de recueillir pour la postérité. Toutes les discussions du monde ne pourraient empêcher que ces événements ne se passent, que ces faits n'existent.

En publiant le discours du Roi du Piémont et la circulaire du Baron Ricasoli, *Le Pays* a consigné des documents authentiques que l'on peut également trouver dans les colonnes de tous les journaux qui tiennent à renseigner leurs lecteurs sur le mouvement de la politique européenne. Pour le même motif

Le Pays a également publié diverses allocutions de Sa Sainteté et autres documents officiels émanant de la Cour de Rome. Des feuilles locales, à tort ou à raison classées parmi ce qu'on appelle journaux religieux, n'ont pas craint de publier précisément les mêmes pièces que Votre Grandeur nous reproche d'avoir publiées et bien d'autres encore du même caractère et sur le même sujet; personne n'a songé à les en blâmer, que nous sachions.

La révolution italienne est l'un de ces faits graves qui prennent une large place dans les annales des nations; à l'heure qu'il est, c'est l'immense foyer autour duquel se groupent mille craintes, mille espérances, mille intérêts divers. Or, il arrive presque toujours, dans ces grandes perturbations où les événements marchent avec une rapidité qui déjoue les calculs de la sagesse humaine, que ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui, parce que les situations changent, soit par le sort des armes, soit par un retour soudain de l'opinion. C'est ce qui explique des erreurs comme celles dans lesquelles sont tombées certains journaux légitimistes, en France, quand ils affirmaient que le Roi de Naples était victorieux sur toute la ligne, au moment même où ce dernier prenait la route de l'exil et où Garibaldi entrait, presque seul et sans armes, à Naples aux acclamations de la multitude accourue sur son passage.

Les sources auxquelles nous puisons nos renseignements pourraient, comme les autres, être exposées aux mêmes déceptions, mais tôt ou tard la vérité se fait jour, et jusqu'à présent le *Pays* peut se flatter que, sur les faits importants, les informations qu'il a données ont été pleinement confirmées.

Ce n'est pas trop dire assurément que d'affirmer que les autorités sur lesquelles s'appuie Votre Grandeur, pour former Son opinion sur le caractère et les progrès de la révolution italienne, peuvent être, pour la même raison, induites à dénaturer ou du moins à exagérer les faits. Car il ne faut pas perdre de vue que l'esprit de parti est fortement dessiné, et qu'il produit là ce qu'il produit ailleurs. Ainsi donc, jusqu'à ce qu'il soit démontré d'une manière satisfaisante que les faits en question ne sont pas tels que le *Pays* les a représentés, que la réaction est victorieuse dans le Royaume de Naples et ailleurs; que

l'Italie est prête à rappeler ses rois et ses ducs; que les populations repoussent avec horreur le gouvernement de Victor-Emmanuel, nous n'avons rien à retrancher de ce qui a été dit là-dessus.

Maintenant, pour ce qui regarde le gouvernement temporel de N. S. Père le Pape, l'état de ses finances, la manière dont la justice criminelle y est administrée, les réformes promises et non accomplies, nous sommes bien aises de voir que Votre Grandeur n'a pas songé à dénier au *Pays* ni à nous comme catholiques, le droit d'examen et de critique, et nous en prenons acte. Ce dont Votre Grandeur se plaint, c'est que dans cet examen le *Pays* a outragé la vérité à un tel point que Votre Grandeur a cru pouvoir, sans manquer au respect qu'Elle se doit, dire qu'il a proféré "d'impudents mensonges".

Si nous jugions convenable d'entrer en discussion avec Votre Grandeur, sur ce point comme sur les autres, il nous serait facile de justifier par les témoignages les moins suspects et par l'autorité même de Princes de l'Église, la position prise par le *Pays*. Dès que l'on nous reconnaît le droit de discuter de tels sujets, et qu'en les discutant, le *Pays* s'appuie sur des documents officiels et cherche sincèrement à s'inspirer d'autorités non suspectes, quelle que soit la conclusion à laquelle il en arrive, il ne peut être raisonnablement classé parmi les journaux anti-chrétiens, anti-religieux et anti-catholiques. Prétendre le contraire, ce serait fermer la porte à toute discussion libre, baillonner la presse et inaugurer un système de surveillance et de censure auquel nous ne pouvons ni ne voulons nous soumettre.

Profondément convaincus que nous sommes dans les limites du droit, de la morale et d'une religion éclairée, nous ne pouvons renoncer à des privilèges qui nous sont garantis par les lois divines et humaines, et le *Pays*, avec cette fermeté et cette modération qui ont caractérisé sa carrière, continuera, comme par le passé, à discuter sans crainte, comme sans colère et sans prévention, toutes les questions politiques et sociales qui se présentent tant ici qu'ailleurs.

Nous aurions pu donner, pour ne pas publier les lettres de Votre Grandeur, d'autres raisons de moindre importance: en

premier lieu, la longueur de ces lettres; les inconvénients d'une discussion prolongée pendant cinq à six mois et l'effervescence de passions qui ne pourraient manquer de s'allumer dans la lutte; en second lieu, l'appel explicite fait par Votre Grandeur à nos abonnés de refuser désormais au *Pays* leur appui moral et matériel, appel que nous n'aurions pu, sans manquer au respect que nous nous devons à nous-mêmes, publier sans une protestation formelle dans tous les cas.

Mais nous nous en tenons aux premières objections, afin d'écartier tout ce qui pourrait revêtir l'apparence d'une question de forme.

En terminant, nous demandons la permission de dire à Votre Grandeur que nous ne reconnaissons point la distinction qu'Elle fait entre les Directeurs et la rédaction du *Pays* et d'assurer à Votre Grandeur que la solidarité la plus entière est acceptée par les Directeurs et les Propriétaires dans la direction du journal.

Enfin, nous prions Votre Grandeur de croire que, quelles que soient les conséquences de la position que nous avons cru devoir prendre, nous trouverons dans notre conscience, dans les traditions que nous ont laissées les hommes les plus distingués de notre histoire et dans l'approbation de nos concitoyens, la force nécessaire pour maintenir intacts la liberté de discussion, les droits de la presse et notre propre dignité.

Nous avons l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur, les très humbles et très obéissants serviteurs,

Dorion et Cie

Propriétaires et Directeurs du journal *Le Pays*

Louis-Antoine Dessaulles, rédacteur en chef du *Pays* à Mgr Bourget.

Montréal, 7 mars 1862.

À Sa Grandeur,
Monseigneur I. Bourget
Evêque de Montréal,

Monseigneur,

Les directeurs et propriétaires du *Pays* en étant venus, contre mon gré, à la décision de ne pas publier les lettres de Votre Grandeur, il ne m'est pas possible, en cas qu'elles ne soient publiées ailleurs, de ne pas protester contre les reproches immérités à l'adresse de la rédaction qu'elles contiennent. Les affirmations plus que hasardées, les interprétations singulièrement forcées qu'elles accumulent contre le *Pays* m'ont paru tellement extraordinaires que je me demandais réellement, en les lisant, si je possédais bien tout mon bon sens pour y trouver de pareilles choses!

Votre Grandeur a eu le soin de dire que les Directeurs du *Pays* étaient des citoyens honorables et d'établir ainsi une distinction marquée entre eux et le journal qui est tout ce qu'il y a de mauvais au monde. Mais, Mgr, le journal ne se fait pas seul; il est nécessairement rédigé par quelqu'un, c'est donc ce quelqu'un qui est anti-social, anti-religieux, anti-catholique dans ses principes.

Depuis le 1^{er} Mars 1861, Mgr, je suis le rédacteur du *Pays* et je suis en conséquence forcé de regarder comme s'adressant à moi personnellement les incroyables expressions que Votre Grandeur n'a pas craint d'employer en reprochant au *Pays* *d'impudents mensonges*.

Cette injure, Mgr, adressée à un homme qui a la certitude de n'avoir pas avancé *un seul fait* qui ne soit appuyé sur des documents dont l'authenticité est incontestable ne fait guères

naître chez moi l'idée d'un *avertissement paternel* pour employer le mot de Votre Grandeur.

Je ne puis comprendre, Mgr, comment V. G. a cru pouvoir, j'ose me permettre de dire, abuser de sa haute position jusqu'à exprimer une pareille insulte, certainement imméritée par celui sur qui elle tombe. Avec tout le respect que je continue d'entretenir pour V. G. je crois avoir le droit de lui rappeler que ce n'est pas là le langage d'un Evêque, surtout quand j'ai la certitude absolue que, sur les points de fait, c'est moi qui suis dans le vrai. Votre Grandeur ne pouvait en justice s'exprimer ainsi qu'après qu'Elle se serait convaincue que les documents sur lesquels je m'appuyais étaient controuvés. Mais non, Elle déclare qu'Elle ne sait pas sur quoi je m'appuie, puisqu'elle se plaint que je *fais mystère* de mes autorités, puis Elle suppose tout gratuitement que je me base sur les *faits officiels du Piémont*.

Je me permets donc, Mgr, de vous informer que la supposition de V. G. est entièrement dénuée de fondement. Je n'ai pas commis l'étourderie de juger le gouvernement romain par les écrits et même les *pièces officielles* que j'aurais pu puiser chez ses adversaires directs. Je n'ai pas jugé le gouvernement romain par ses ennemis, et je ne pense pas d'un autre côté que ses défenseurs agissent avec une entière prudence quand ils ne veulent regarder comme *certainement vraies* que les dénégations des *intéressés*.

Je n'entends pas soulever ici, Mgr, une discussion en règle avec V. G. mais seulement lui faire remarquer la souveraine injustice de ses procédés envers le *Pays* et conséquemment envers son rédacteur.

Je vais donc prendre la liberté de citer à Votre Grandeur quelques faits qui lui prouveront peut-être que les relations authentiques auxquelles Elle fait allusion ne méritent rien moins que ce titre, de lui montrer que le *Siècle* n'est nullement pour moi l'eau bourbeuse que Votre Grandeur dit avoir indiquée comme telle; et enfin de lui rappeler quelques inexactitudes excessivement graves qu'Elle a commises.

Dans sa seconde lettre, Votre Grandeur cite au long une correspondance à laquelle Elle paraît attacher beaucoup de

poids, puisqu'Elle la cite comme preuve que le *Pays trompe* ses lecteurs. (Je ne parle pas de la première lettre qui n'a trait qu'à des faits antérieurs à l'époque depuis laquelle je suis rédacteur du *Pays*. Je ne m'occupe, avec Vo. Gr. que de ce qui me regarde personnellement.)

Eh bien, Mgr, il résulte des documents qui viennent d'être soumis aux chambres françaises par le gouvernement, que tous ses agents consulaires, en Italie lui écrivaient pour le prémunir contre ce qu'ils qualifient constamment de "mensonges des correspondants de la réaction". Ces mensonges ont été prouvés plusieurs fois par les rétractations auxquelles ont été forcés l'*Ami de la religion*, l'*Union*, la *Gazette de France*, rétractations que j'ai lues de mes yeux. Le général de Goyon a aussi forcé l'*Union* et l'*Ami de la religion* à se rétracter. Dans les dépêches produites par le gouvernement français on voit que l'un des faits les plus atroces imputés à Caldini avait été pris mot pour mot dans une *ancienne histoire* de Naples.

Depuis six mois, Mgr, les correspondants de la réaction ne parlent que de victoires constamment remportées par les brigands de François II sur les troupes piémontaises, et néanmoins voilà le brigandage *fini* et *extirpé*. Borgès, d'après le correspondant de la *Gazette de France*, était à la tête de 6 000 hommes déterminés à vendre chèrement leur vie: *Il n'avait pas 60 hommes avec lui quand il a été pris!* Avant de mourir il a déclaré qu'il avait été trompé par le comité bourbonien de Marseille. Les journaux légitimistes eux-mêmes ont enregistré cette déclaration sans commentaires. Il a déclaré aussi, en mourant, *que les éléments d'une contre-révolution n'existaient pas* dans le royaume de Naples!

Le journal d'Amiens, de son côté, vient de révéler une supercherie du comité bourbonien de Marseille. On adressait à un journal qui n'existe plus, dans le département de la Somme, un tableau *imaginaire* de la situation du royaume de Naples, dans une lettre datée de Naples le 18 janvier, mais qui ne portait que le timbre de Marseille, Lyon, on y disait entre autres choses que l'on ne voyait plus défilier que des borgnes, des bossus, des boiteux, des manchots, des brèche-dents ou des idiots.

Voilà, Mgr, ceux qui prétendent ne parler qu'au nom de la vérité!

Les débats du Parlement de Turin démontrent irrésistiblement que le fait cité par la *Correspondance de Rome*, reproduite par votre grandeur, de 1,300 crimes suivis de mort, dans la seule province de Naples, n'a jamais eu d'existence que dans l'imagination de l'auteur de la correspondance. Les pièces officielles soumises aux chambres françaises le démontrent aussi.

Après tout cela, Mgr, il m'est difficile d'avouer que les *relations authentiques* sur lesquelles s'appuie V. G. méritent réellement ce titre.

J'ai vu aussi avec surprise V. G. prédire au Canada l'arrivée des "*faces ignobles où se lit le vol, la luxure et la cruauté, faces de potences*", que le correspondant cité par V. G. prétend avoir vues. Cette phrase ressemble beaucoup à celle du *tableau imaginaire* de cet autre correspondant de la réaction qui a eu le malheur d'écrire à un journal qui avait cessé d'exister. Ces deux passages de deux correspondants différents montrent assez, Mgr, ce que l'on doit penser de l'un et de l'autre. Les *faces de potence* de l'un valent évidemment *les bossus, les brèche-dents et les idiots* de l'autre. D'ailleurs le procès de Louis Gicquel, qui a valu une si pénible déconvenue à Mgr l'Evêque de Poitiers, fait peut-être assez voir que les "*faces de potence où se lit le vol et la luxure*" avaient aussi fait irruption dans le camp réactionnaire. Les Irlandais qu'il a fallu fusiller à Rome et à Civita Vecchia le prouvent peut-être aussi.

Il est triste, Mgr, de voir qu'une cause qui n'a pu mettre un corps d'armée respectable en campagne, dans le royaume de Naples, que n'a pu commander les services d'un seul général de renom; qu'une cause qui ne reposait conséquemment que sur le brigandage organisé de douze ou treize bandes de pillards et d'incendiaires, trouve tant de sympathies chez ceux qui prétendent monopoliser les bons principes.

Quant au *Siècle*, Mgr, je n'ai pas puisé un seul fait de mes écrits sur le gouvernement romain dans ce journal. Il est clair, d'après ses lettres, que V. G. a lu attentivement tous mes articles sur ce sujet. Or j'ai fait deux fois l'affirmation solennelle que je ne puisais pas dans le *Siècle*. Comment Votre Gr. peut-

elle se permettre de l'affirmer avec persistance quand je le nie positivement et qu'il lui est certainement impossible de prouver que je l'aie fait. Je ne parle comme de raison pas des reproductions.

Dans sa troisième lettre, V. G. en même temps qu'Elle cite les extraits de la circulaire du baron Ricasoli attribuée au *Pays* presque toutes ses paroles et conduit son argumentation comme si le *Pays* seul avait parlé. Que dirait V. G. si je lui reprochais d'avoir personnellement affirmé tout le contenu de la Correspondance de Rome qu'elle cite dans sa deuxième lettre.

Votre Grandeur dit ailleurs, et c'est là son plus grands reproche: "*Le Pays* accuse le Pape d'avoir trompé son peuple en lui faisant des promesses de réformes qu'il n'a point exécutées, quoique le contraire soit prouvé." Me permettrai-je de demander à Votre Grandeur où et comment cela a été prouvé? V. G. a-t-elle cité un seul fait qui puisse être légitimement offert comme une preuve? Non, Mgr, rien! À part une très vague affirmation de Sa Sainteté qui ne porte sur rien de tangible, sur aucun fait particulier, et qui se trouve détruite par une réponse péremptoire et formelle du Cardinal Antonelli au duc de Gramont, réponse citée par celui-ci dans sa dépêche du 16 Avril 1860.

"Le St. Siège", dit le Cardinal, "n'adhérera à aucun protocole qui ne lui garantisse la restitution des Romagnes. Il persiste à *différer jusque là l'exécution des réformes consenties par le Saint Père.*" Avais-je ou non, Mgr, le droit de dire que les réformes promises en 49 n'avaient pas été réalisées en 57? En 1860, le premier Ministre de Sa Sainteté affirme que l'on *persiste encore à les différer!* Votre Grandeur est-elle justifiable de m'imputer ces *impudents mensonges* dont Elle prétend que je *sature* mes lecteurs?

Si Votre Grandeur me démontrait une erreur, je m'empreserais, Mgr, d'offrir une *rétractation pleine et entière.* Je ne demande pas mieux que de la donner pourvû que l'on me prouve raisonnablement l'erreur. Votre Grandeur, de son côté, admettra-t-Elle que le *Pays* ne trompait pas ses lecteurs quand, à part les faits péremptoires qu'il citait, il ne faisait que répéter une affirmation aussi emphatique du Cardinal Antonelli?

Franchement, Mgr, je ne l'espère pas, car il y a longtemps que je me suis convaincu, (et V. G. sait dans quelles occasions,) que l'Autorité Ecclésiastique ne consent jamais à admettre un tort, même une erreur!

Puis, Vo. Gr. termine sa lettre en parlant de "son émotion *bien naturelle à un fils qui voit outrager son père, à un Evêque qui voit outrager son chef*". Que deviennent ces affirmations, Mgr, en présence du fait que je viens de citer? Où est l'outrage quand mon auteur est le premier Ministre de Sa Sainteté?

Dans sa quatrième lettre, V. G. parle des faits *inventés* par le Pays, J'offre encore, Mgr, ma rétractation et mon aveu, si cet avancé m'est prouvé; de même que j'ai le droit de sommer respectueusement V. G. d'admettre qu'Elle s'est trompée *si je n'ai inventé aucun fait*. Si j'ai *inventé*, l'honneur et la conscience m'obligent à une rétractation; si je n'ai *rien inventé*, c'est Votre Grandeur qui est *en conscience* obligée de me laver de ce reproche.

"J'ai blâmé l'entourage du Pape...." J'ai le témoignage du père Ventura, de Châteaubriand, et de bien d'autres là-dessus. "Ceux qui ont été à Rome savent mieux que le Pays que le Pape a un admirable entourage." J'ai vu beaucoup de personnes qui sont allées à Rome, Mgr, et à part les auteurs (catholiques et autres) que j'ai lus, j'ai eu des renseignements très nombreux et très certains sur l'état réel, social, politique, financier, industriel et administratif des états romains. Ainsi je pourrais nommer Mr Papineau, Mr de Puibusque et plusieurs autres personnes *certainement compétentes* en matière administrative ou judiciaire. Quant à l'entourage du Pape, Mgr, je sais parfaitement qu'il s'y trouve beaucoup d'hommes éminents sous tous rapports, mais je sais aussi, de la manière la plus directe et la plus certaine possible que des prêtres du pays qui sont allés à Rome ont déclaré, à leur retour, à leurs amis intimes, qu'ils regrettaient d'y être allés parce que leurs *illusions sur la cour de Rome* s'étaient considérablement *dissipées*. L'un d'eux, Mgr, a été grandement scandalisé d'entendre un évêque romain affirmer que Mgr Bedini avait fait un grand pas vers le cardinalat en donnant un magnifique dîner aux principaux personnages de la Cour de Rome.

Que Votre Grandeur veuille empêcher ces choses et bien d'autres que je connais d'arriver aux oreilles du peuple, je le conçois; mais au moins, Mgr, qu'Elle ne commette pas la grave injustice, au point de vue *du for intérieur*, de reprocher *d'impudents mensonges* à ceux qui ne parlent de ces questions qu'après les avoir plus sérieusement étudiées que Votre Grandeur ne paraît le croire.

Quant à la distinction, Mgr, entre le *Pape rouge* et le *Pape blanc*, ce n'est pas dans les boues de Rome qu'elle a été *ramassée* puisque c'est dans le bas clergé qu'elle est surtout en usage. Je puis nommer à Vo. Gr. des personnes non suspectes d'antagonisme religieux ou politique qui ont entendu les moines et les prêtres de Rome faire cette distinction. Et cependant, Mgr, j'ai poussé la précaution jusqu'à ne pas mentionner le clergé relativement à cette manière de désigner le premier Ministre.

Pour ce que j'ai dit de la destitution du Cardinal Savelli, V. G. ne conteste pas le fait. Si Elle désire voir le discours de ce Cardinal éminent au Pape, je le passerai volontiers à Votre Grandeur.

V. G. affirme que les écrits du *Pays* ne respirent que *mépris, insultes et outrages*. Si j'avais l'honneur d'avoir quelques moments d'entretien avec V. G. je suis persuadé, Mgr, qu'Elle serait grandement embarrassée pour me citer un mot qui justifie ce grave reproche. La manière dont je m'exprime ne le justifie pas. Les faits cités ne peuvent clairement me le faire mériter que *s'ils sont faux et controuvés*. Or, Mgr, il faudrait commencer par prouver qu'ils le soient. V. G. affirme souvent qu'elle l'a fait, mais, en toute franchise, Mgr, je n'ai rien pu trouver dans ses lettres, qui soit même un commencement de preuve.

"Je regrette le rapport de M. de Rayneval"... *Les contradictions seules, les méprises risibles* de ce rapport sont suffisantes pour démontrer l'incapacité totale de son auteur. Ce rapport est un panégyrique obséquieux, un simple entassement *de généralités et de lieux communs* qui ne peut satisfaire que ceux qui ne veulent pas étudier sérieusement les questions. Ce n'est nullement là un travail consciencieux. Quant à Mgr Dupanloup, au moyen de l'éclat merveilleux de son style, il a réussi à éluder le fonds des questions et à éblouir beaucoup de lecteur;

mais une fois sur le domaine des faits réels, Mgr, ce que l'on a cité de sa défense ne va pas loin, aux yeux de ceux qui se sont mis un peu au fait des questions financières ou administratives.

Dans la cinquième lettre de V. G. je trouve la répétition de l'affirmation que je puise *mes faits officiels* dans les journaux du Piedmont. Je répète à V. G. que telles n'ont jamais été mes sources d'information.

J'ai puisé mes principales informations, Mgr, dans l'*Annuaire des deux mondes*, qui contient l'histoire contemporaine de presque tous les états souverains de l'Europe et de l'Amérique. Cet ouvrage est écrit par des hommes spéciaux et pas un mot n'y sent jamais la passion, le préjugé ou le parti pris. L'ouvrage a des tendances invariablement conservatrices, à la seule exception que l'on n'y conteste pas aux peuples le droit de se défaire d'un mauvais gouvernement, ce que du reste, les théologiens eux-mêmes reconnaissent aussi dans certains cas extrêmes.

Cet ouvrage cite souvent des documents officiels importants que les relations étendues de ses compilateurs mettent ceux-ci à même de se procurer. C'est le seul ouvrage suivi où l'on puisse se procurer l'ensemble et les détails de l'histoire contemporaine, et je ne puis en vérité m'expliquer comment il se fait qu'aucun de mes adversaires n'ait eu l'idée que je pouvais réellement penser que là. Rien ne démontre plus clairement la déplorable ignorance où l'on est dans ce pays, sur tout ce qui touche à la question romaine. Voilà le seul livre où l'on puisse en avoir l'historique et personne ne le connaît!

C'est là, Mgr, que l'on trouve des données nombreuses et exactes sur les finances romaines, et c'est le seul ouvrage que je connaisse, en Canada, où elles existent aussi complètes.

Je dois maintenant faire observer à V. G. que je n'ai donné *nulle part* la somme de 31 000 000 fr. comme représentant un déficit quelconque, soit d'une armée, soit de plusieurs armées réunies. Votre Grandeur l'affirme en toutes lettres pour se donner le plaisir de me présenter à ses diocésains comme un *calomniateur* du gouvernement pontifical; puis Elle tire cette conclusion qui serait accablante si elle était *déduite d'un fait*

réel, qu'il y a une énorme différence entre 2 000 000 et 31 000 000; et tout cela, Mgr, est basé sur quoi? Sur une *erreur* relativement à ces 31 000 000 dont je n'ai jamais parlé *comme déficit*, et en second lieu sur cette prodigieuse inadvertance de Votre Grandeur qui, dans le haut de la même page (7^{me} de la 6^{me} lettre) parle de 2 000 000 d'écus de déficit pour 1858, et dans le bas ne parle plus que de 2 000 000 de francs afin d'en tirer le plus grand contraste possible entre ce qu'Elle prétend être le chiffre vrai et celui qu'elle attribue (inexactement) au Pays.

Votre Grandeur parlant des prétendus 31 000 000 de francs du Pays, au bas de la page, devrait au moins dire 11 000 000 pour son propre chiffre, et non 2 000 000, puisqu'ici il ne s'agissait plus d'écus; et Elle devait surtout ne pas m'attribuer le chiffre de 31 000 000 de déficit que je n'ai jamais donné!

Cela démontre, Mgr, le danger qu'il y a de traiter des questions que l'on n'a pas suffisamment mûries, ou dont on n'a pas eu le temps de maîtriser complètement l'ensemble; car Votre Grandeur commet des inadvertances qu'il me ferait peine pour Elle de voir devenir publiques. Ainsi Elle affirme "*que les déficits annuels ont du diminuer en proportion de l'augmentation des produits de la douane*". Le faux de cette assertion, Mgr, saute aux yeux de l'homme le plus neuf en matières de finances, et Votre Grandeur paraît n'avoir pas fait attention que ce déficit de plus de 2 000 000 d'écus ou 11 000 000 de francs était *le dernier et le plus considérable* d'une série progressive de déficits relativement énormes depuis dix ans. (Je pourrais même dire depuis 36 ans, car les déficits ont commencé à devenir habituels et surtout sérieux à la suite des troubles de 1831.)

À la onzième page de sa sixième lettre, V. G. m'attribue une conclusion à laquelle je n'ai jamais fait la plus légère allusion savoir: "*que le Cardinal Antonelli avait volé une somme de 61 000 000*". Est-ce là ce que Vo. Gr. appelle discuter d'une manière loyale?

Je n'ai rien *insinué*, Mgr, quant à ces 61 000 000. J'ai sans doute demandé à mes adversaires *d'expliquer l'emploi de cette somme*; j'ai offert de l'expliquer moi-même après qu'ils auraient avoué qu'ils ne pouvaient pas donner cette explication,

mais quand V. G. m'attribue la conviction qu'il est vrai, et cent fois vrai que le Cardinal l'a volée, Elle manque là, Mgr, de la manière la plus grave, aux plus simples lois de la loyauté et des convenances. Rien, dans ce que j'ai dit, ne justifie de près ou de loin une pareille accusation, et j'ai conséquemment le droit de sommer respectueusement Votre Grandeur de la retracter; et j'oserai me permettre, Mgr, de déplorer sincèrement que le désir de trouver le Pays en faute, ou de le faire juger condamnable par le public ait pu pousser ainsi Votre Grandeur à voir dans mes phrases, une idée qui n'y a jamais été exprimée si indirectement que ce soit!

Il est beaucoup d'autres assertions dans les lettres de V. G. qui n'ont pas plus de raison d'être que celle que je viens de relever, mais je ne puis fatiguer V. G. au point de les discuter toutes. Votre Grandeur me reproche des mensonges et des calomnies, et Elle m'attribue constamment ce que je n'ai pas dit, force le sens de toutes mes phrases, tronque mes idées, déplace les questions, ne cite que ce qui lui convient pour le besoin de sa thèse et retranche ce qui compléterait ma pensée aux yeux du lecteur, puis enfin Elle déclare que j'ai dit des impiétés sans seulement se donner la peine d'en citer une seule!

Ainsi quand Votre Grandeur attribue au Pays l'idée qu'il faut abattre le système judiciaire romain à coups de hache. Elle sait pourtant que ce mot est de Mr Rossi, Ministre des finances de Sa Sainteté en 1848: "C'était un démagogue", dit V. G. Comment donc se ferait-il qu'il fût démagogue et Ministre du Pape tout ensemble?

"Le Pays compte pour rien, dit V. G. les réclamations de l'univers entier en faveur du pouvoir temporel, pour oser avancer que l'opinion publique ne lui est pas favorable." Ici, Mgr, il y a plusieurs inexactitudes graves. D'abord ce n'est pas Le Pays qui parle dans le passage que Votre Grandeur cite, c'est Mr Ricasoli, en second lieu Mr Ricasoli parle de l'opinion publique en Italie et non dans la catholicité; enfin quand Mr Ricasoli parle seulement du pouvoir temporel, V. G. maintient, par deux parenthèses, que c'est du Pape lui-même qu'il parle!!

Dans plusieurs endroits de ses lettres, V. G. attribue directement au *Pays* les opinions contenues dans la circulaire de Mr Ricasoli. Est-il juste, Mgr, de commettre de pareilles inexactitudes qui se renouvellent si fréquemment que l'on est forcé de se demander s'il y a simplement inadvertance? Et après tout cela, V. G. affirme que le *Pays* (ou moi, c'est tout un) monte sur des échasses pour cracher à la figure du souverain Pontife, du Cardinal Antonelli, puis plus loin Votre Grandeur signifie au *Pays* qu'il est *trop bas et trop petit* pour cela.

Oserai-je me permettre encore une fois d'observer à V. G. que ce n'est pas là le langage d'un pontife de l'Eglise? Dans sa quatrième lettre, 6^{me} page, V. G. fait remarquer qu'Elle a cité textuellement *tout ce qui se trouve entassé de plus grave* contre le gouvernement papal dans mes articles. Eh bien, Mgr, permettez-moi de représenter à V. G. qu'Elle n'a presque rien cité de ce que j'ai dit de grave. Votre Grandeur n'a même rien détruit de ce qu'elle a cité; *n'a pas même fait allusion* à quelques unes de ses citations, et affirme que je mens; et qu'elle a répondu à tout et prouvé la fausseté de tout ce que j'ai dit!

Quand V. G. me reprochait avec tant d'amertume de style, d'avoir affirmé des faussetés sur les réformes promises, les finances, la loi électorale et la justice romaine, il y avait un moyen bien facile et bien concluant de me mettre dans mon tort; il fallait tout simplement prouver par des documents, *que la loi électorale avait été mise à exécution; que la dette publique et les déficits n'étaient pas ce que je les avais représentés quant aux montants; que les comptes de 1851 avaient été réellement examinés et clos avant 57; que la procédure criminelle était publique; que tout accusé pouvait choisir librement son défenseur; que les témoins étaient librement transquestionnés par l'accusé; que l'occupation autrichienne n'avait pas coûté au moins 29 000 000 au pape; que le conseil d'état avait autre chose que voix purement consultative; que les conseils municipaux des villes de province avaient pu se réunir pendant la visite du Pape en 1857; qu'enfin les noms des témoins avaient été publiés dans la relation du procès de Locatelli.*

Votre Grandeur a écarté toutes ces questions (à l'exception de celle des déficits sur laquelle elle a commis l'inadvertance

que j'ai signalée) et me traite presque directement *d'impudent menteur*, non seulement sans les avoir résolues, *mais même sans les avoir touchées!!* Est-ce là de la justice et de la loyauté Monseigneur?

J'ai sans doute affirmé que les finances étaient mal administrées; mais, Mgr le général de Lamoricière, qui ne peut être suspect, a dit des choses bien plus sévères que moi la dessus, et sur toute l'administration intérieure des états romains. Rien n'est plus triste et plus concluant que son rapport pour démontrer l'incurable désordre de toute l'administration pontificale. Ce rapport est presque en entier dans l'*Ami de la religion* ou V. G. aurait pu le lire.

Votre Grandeur insiste ailleurs sur ce que certaines choses me fâchent. Me permettrait-elle de lui rappeler que le ton que j'ai toujours conservé, sur ces questions, est réellement beaucoup plus modéré que celui de Votre Grandeur elle-même, que je prie d'ailleurs de remarquer que je répondais à des gens qui criaient à la calomnie, au mensonge, à l'audace, à l'impudence, et qui n'ont pas répondu à une seule des trente six à quarante questions que je leur ai posées.

Dans sa septième lettre, enfin, V. G. dit qu'Elle a prouvé que le *Pays* était *anti-chrétien, anti-catholique, anti-social, et calomniateur* du gouvernement pontifical, et qu'Elle va faire voir qu'il est immoral. le *Pays* est tout cela parce qu'il permet, dit-elle, aux peuples de se ruer à tout propos sur leurs gouvernements.

Voilà encore un avancé, Mgr, que rien ne justifie. Je pense bien, en effet, que dans certains cas extrêmes, une nation a le droit de modifier ses institutions ou même la forme de son gouvernement, mais je n'ai jamais même insinué que cela pût se faire sans raisons graves. Au reste à quoi sert de définir des droits avec tant de soin quand le fait des révolutions montre combien ces définitions sont vaines et illusoire? Sont-ce les journaux d'ailleurs qui font les révolutions? Est-ce qu'il y avait des journaux en Autriche, en Lombardie, en Allemagne, à Venise, à Rome en 48? Sont-ce les journaux qui ont révolutionné la Hongrie? Y avait-il des journaux dans les Romagnes en 31, en 48 et en 59? Y en avait-il en Sicile, dans le royaume

de Naples? Mais ce que je trouve de plus étrange Mgr, ce sont les reproches persistants de V. G.: "que le *Pays* veut amener jusqu'en Canada la révolution avec tout son cortège d'horreurs". Il y a, Mgr, une raison bien simple pour que le *Pays* ne veuille pas de la révolution ici; c'est que nous avons des institutions politiques qui, quoiqu'encore imparfaites, permettent leur propre modification *sans révolution*. Ici les abus ne peuvent pas s'éterniser et immobiliser complètement le progrès national ou les réformes administratives. Il suffit d'attendre, et les hommes qui ont mal administré le gouvernement sont tôt ou tard chassés par le seul fonctionnement régulier du système politique. Dans un pareil pays, Mgr, les révolutions n'ont pas de raison d'être! Il n'y a que les gouvernements qui veulent refouler l'opinion publique qui sont brisés. Ceux qui marchent avec elle ne le sont jamais; preuve qu'elle est la vraie souveraine. Il n'est donc pas un homme sensé qui ne voie avec chagrin, avec une douloureuse surprise, des prévisions aussi inapplicables, aussi dénuées de tout à propos, et de toute plausibilité que celles que Votre Grandeur exprime. Elle parle pour le peuple, je le vois parfaitement, pour le peuple qui est ignorant. Or c'est précisément parce que le peuple est ignorant qu'il a le plus besoin de vérité, et la vérité n'est certainement pas dans les épouvantails que lui présente Votre Grandeur.

Mais il est un sentiment qui perce constamment dans toutes les lettres de Votre Grandeur, c'est l'hostilité instinctive contre tout ce qui ressemble à un droit populaire, à la participation d'un peuple à son propre gouvernement. Ainsi, dans l'opinion de V. G., *les élections ne font que du mal, ne produisent que de la démoralisation; on les voit toujours arriver avec frayeur*. Votre grandeur ne dit pas sans doute, donc il faut les abolir; mais quelle autre conclusion tirer de pareilles prémisses? L'absolutisme est bien plus commode en effet pour ceux qui ne veulent pas que les nations pensent et lisent, et qui ont toujours mis la pensée humaine à l'*index*. Mais, Mgr, n'est-ce pas une chose remarquable, que sous nos institutions, on puisse, sans danger pour soi-même ou pour l'ordre public parler contre les institutions du pays, pendant que si, dans les états romains, on eut osé dire quelque chose de beaucoup

moins grave contre les institutions locales, on eût été de suite non seulement classé parmi les suspects, non seulement mis sous la surveillance de la police, mais bien logé préventivement en prison pour y croupir pendant deux, trois, cinq, dix années, pour, au bout de ce temps se voir rendre à sa famille sans avoir subi de procès, quelquefois même en ignorant totalement la vraie cause de son emprisonnement. Quand Mr Pineau était en Italie, il y avait des centaines de détenus politiques écroués, quelques-uns depuis un grand nombre d'années, sans qu'on leur eût jamais dit pourquoi on les retenait en prison.

Quant à l'accusation que le *Pays* est immoral et dangereux surtout aux jeunes personnes qu'il peut induire à faire des mariages malheureux, il me serait réellement impossible de traiter cela sérieusement et de me tenir dans les bornes d'une discussion respectueuse et digne. Je ne sais vraiment pas comment on pourrait qualifier ce reproche.

Je ne prétends certes pas, Mgr, avoir touché à tout ce que les lettres de V. G. contiennent d'injuste envers le *Pays* et envers moi. Je n'ai d'ailleurs répondu qu'à ce qui me concernait personnellement sur quelques faits plus saillants. Je ne pensais même pas écrire aussi longuement que je l'ai fait, mais d'un autre côté, les interprétations inexactes données par V. G. à tout ce que le *Pays* a pu écrire, même sur des sujets qui n'ont pas de rapport direct avec l'ordre religieux, ont été si forcées, si exagérées, et surtout si multipliées, que je n'ai éprouvé d'autre difficulté que celle de savoir où m'arrêter.

Je ne puis néanmoins terminer, Mgr, sans faire part à V. G. et cela en toute sincérité et sans aucun parti pris de charger le tableau, de l'impression réelle qu'ont causée les lettres de V. G. sur tous ceux qui les ont lues jusqu'à présent; et je les ai communiquées, Mgr, à des personnes qui ne peuvent, à aucun titre, être classées sous la dénomination *d'exagérées*.

La conclusion la plus généralisée, Mgr, que l'on en tire, c'est que V. G. sans l'émettre explicitement, maintient et veut réaliser pratiquement l'idée "que comme il n'y a aucun ordre de pensée qui ne puisse avoir quelque point de contact avec l'idée religieuse, il n'y a conséquemment aucun ordre d'idées

qui ne doit être jugée au point de vue absolu de l'idée de la suprématie de la religion; que conséquemment comme il n'y a pas de principe social ou politique qui ne puisse affecter de près ou de loin, soit en bien soit en mal, la religion, il n'est pas de principe social ou politique dont l'application, le fonctionnement pratique ne doit être subordonné à la censure ecclésiastique, conséquemment à la surveillance du Clergé." Votre Grandeur veut mêler intimement les domaines spirituel et temporel pour diriger et dominer celui-ci au moyen de celui-là; nous, laïques, (même ceux qui flattent aujourd'hui V. G. dans un but d'ambition politique et d'égoïsme) nous voulons éviter la confusion de ces deux ordres d'idées et nous voulons que l'ordre spirituel soit entièrement distinct de l'ordre temporel. En un mot, Mgr, dans l'ordre purement social et politique nous réclamons notre entière indépendance du pouvoir ecclésiastique.

Nous ne contestons pas au prêtre le droit de se mêler *comme citoyen*, au mouvement politique, mais nous ne voulons pas qu'il y apporte son autorité de prêtre, car nous voyons trop souvent que quand il est aux prises avec un intérêt temporel il devient facilement le plus passionné des hommes.

Toutes ces prétentions, Mgr, ne peuvent plus être acceptées par les citoyens d'un pays libre. Si les lettres de Votre Grandeur deviennent publiques, elles convaincront beaucoup de gens qui en doutent encore que le Clergé n'abandonne rien de ses prétentions à régir directement le monde là où il peut s'emparer de cette direction. Voilà, Mgr, l'effet qu'ont produit les lettres de V. G. sur ceux qui les ont lues, voilà celui qu'elles produiront sur tous les hommes éclairés. Il y aura sans doute une tourbe de criards qui flatteront le clergé, croyant pouvoir sortir, par ce moyen, de leur nullité, mais il y aura toujours aussi la masse bien pensante *qui ne parle pas toujours mais qui n'en pense pas moins*.

Je demande pardon à V. G. de l'avoir forcée de perdre autant de temps; mais comme il s'agit d'une question de droit et de justice personnelle, le droit de la défense, quand l'agresseur est haut placé, n'en devient que plus essentiel.

Je proteste donc de nouveau contre les graves injures que V. G. m'adresse *directement*, puisqu'elle me sépare avec tant de soin *de la direction*, et je me permets d'exprimer mon étonnement et regret d'avoir été placé, par Votre Grandeur, dans la nécessité de les repousser.

Je termine, Mgr, en offrant de nouveau à V. G. une rectification de chacune des assertions que j'ai faites que l'on me démontrera être *mal fondée en fait*. Aurai-je, de mon côté, la satisfaction de voir V. G. revenir sur des accusations dont je crois lui avoir démontré l'inexactitude?

Que Votre Grandeur veuille bien agréer l'assurance du profond respect avec lequel, j'ai l'honneur d'être, son humble serviteur

L.-A. Dessaulles